

**PROCES-VERBAL in extenso
DU COMITÉ TECHNIQUE**

Séance du 24 mars 2016

Etaient présents :

- **Pour les représentants titulaires de la Collectivité :**

Pour les élus : Pierre CHERET, Thierry TRIJOLET, Andréa BROUILLE, Laurence MOTOMAN, Mumine OZSOY, Pascale REQUENNA, Marie-Angélique LATOURNERIE, Hélène ESTRADE, Eddie PUYJALON, Hélène PAIN, Nathalie LE GUEN, Alain VERDIN.

Pour les représentants de l'Administration :

Site de Bordeaux : Jean-Baptiste FAUROUX, Dominique BLANC, Jean-Luc TARREGA, Corinne GARMENDIA, Philippe MITTET,

Site de Limoges : Cécile VERNHES-DAUBREE.

Pour les représentants suppléants de la Collectivité :

Pour les élus : Cyril CIBERT (voix délibérative)

Pour les représentants de l'Administration

Site de Bordeaux : Thierry CAGNON, Delphine SICAIRE,

Site de Poitiers : Isabelle JALLET (voix délibérative).

- **Pour les représentants titulaires des personnels :**

Site de Bordeaux : Christian BENASSY (CGT), Didier LEZORAY (CGT), Emmanuel PEREIRA DA SILVA (CGT), Christian BOULANGER (CGT), Véronique DUBERNAT (UNSA), Caroline BARTHE (FO), Christine LUCAS (FSU).

Site de Limoges : Christophe NOUHAUD (FSU), Sophie CAPERAN (FSU), Nicolas PIMONT (UNSA), Françoise FEVRE (FO).

Site de Poitiers : Michèle BOUCHEAU (FA-FPT), Caroline CHARRUYER (FA-FPT), David BEVIERE (CFDT), Mickael GUERIN (CFDT), Dominique VIVIEN (CFDT), James TREUIL (FO).

Pour les représentants suppléants des personnels :

Site de Bordeaux : Michel FOURLOUBEY (CGT) (voix délibérative), Franck BORSATO (CGT) (voix délibérative), Fabrice POCHEVEUX (CGT) (voix délibérative), Jean-Christophe AMOREAU (CGT), Amélie COHEN-LANGLAIS (UNSA) (voix délibérative), Anne-Marie DZUIRA (UNSA) (voix délibérative), Coralie GODAIN (CFDT) (voix délibérative), Domingo VILA (CFDT) (voix

délibérative), Sandrine LUTARD (CFDT) (voix délibérative), Christophe PAVIOT (FO), Marie-Martine JEAN (FSU).

Site de Limoges : Séverine DUSSOUCHAUD (FSU) (voix délibérative), Sandrine DESBORDES (FSU) (voix délibérative).

Site de Poitiers : Laurent CHASSEPORT (FA-FPT), Marie HORREAU BIGOT (FA-FPT) (voix délibérative), Frédéric BOSSELLI (CGT) (voix délibérative), Jean-Bernard TERRIOT (CGT) (voix délibérative), Christophe GARLOPEAU (FO) (voix délibérative), Patricia VEAUX (FO) (voix délibérative).

Etaient excusés :

- Pour les représentants titulaires de la Collectivité :

Pour les élus : Gisèle LAMARQUE, Pascal CAVITTE, Geneviève BARAT, Christelle PIEUCHOT, Muriel SABOURDIN-BENELHADJ.

Pour les représentants de l'Administration :

Site de Limoges : Gilles POURCHER.

Site de Poitiers : Daniel PARIZOT, Stéphane CALVIAC.

Pour les représentants suppléants de la Collectivité :

Pour les élus : Sandrine LAFFORE, Dominique ASTIER, Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal DUFORESTEL, Nathalie DELATTRE, Yves D'AMECOURT, Laurent LAMARA.

Pour les représentants de l'Administration

Site de Bordeaux : Emily PIRON.

Site de Poitiers : Christian FORTERRE, Anna WACHOWIAK.

- Pour les représentants titulaires des personnels :

Site de Poitiers : Pascale MARCODINI.

Pour les représentants suppléants des personnels :

Site de Bordeaux : Dany PESNAUX (UNSA).

Site de Poitiers : Sylvie MAILLOCHAUD (FSU).

Rappel de l'ordre du jour :

- **Organisation et périmètre de la Direction Générale.**

A 10h15, le quorum étant atteint, Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional, ouvre la séance.

M. ROUSSET. - On va ouvrir ce troisième CT de la nouvelle Région.

Vous savez que la loi NOTRe nous donne 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour constituer la Direction Générale de l'Administration, en créant les emplois fonctionnels correspondants. Donc l'objet de ce CT est de présenter, de débattre et éventuellement de challenger, puisque je sais qu'il y a une proposition alternative, un organigramme de la nouvelle Direction Générale.

En préambule, puisque je suis devant les organisations syndicales, je voudrais à la fois préciser que j'ai bien reçu les courriers qui m'ont été envoyés par les organisations syndicales, notamment de Poitou-Charentes, sur la gêne, l'inquiétude de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. J'ai signé les réponses. Cette réponse dit, de la manière la plus ferme possible, que d'une part je n'alimente pas la polémique, je n'ai attaqué personne bien sûr, et que d'autre part je ne pouvais pas moralement, sur le plan de l'éthique et sur le plan de la légalité, cacher ce que nous avons appris depuis le 3 janvier. Et troisièmement, qu'en aucune façon les agents de Poitou-Charentes ne sont concernés par cette difficulté et les responsabilités.

D'ailleurs, la preuve est suffisamment évidente parce que si la petite équipe qui suit cela autour de Jean-Baptiste, de Dominique BLANC et d'Alexandre PITON a pu en peu de temps apprendre un certain nombre de choses, c'est bien parce que des services de Poitou-Charentes ont sorti les notes qui jusque-là étaient bloquées. C'est aussi simple que cela. Si nous avons réussi à déterminer les 1 483 factures non payées, la réalité des emprunts, les garanties risquées qui sont en place, c'est bien parce que nous avons eu un travail avec l'ensemble des services, des Directions, des équipes de Poitou-Charentes.

Je sais que ce n'est pas facile à vivre pour les services de Poitou-Charentes, et je peux vous assurer que je me serais bien passé de cela. Commençons par considérer cela. Tout le monde a plein de projets, le service public régional doit performer dans l'intérêt du public, et je me serais bien passé de cela. Il est vrai que dans les travaux que nous avons eus l'an dernier, comme d'autres points, il y avait eu des interrogations, mais à aucun moment ni la Chambre Régionale des Comptes, ni les services préfectoraux, ni les services de

la DGFIP, ni l'opposition en Poitou-Charentes n'ont mis le doigt là où cela faisait mal. C'est en l'espace de moins d'un mois que nous avons appris cela. C'est vrai que la situation est grave, et c'est vrai qu'il va falloir prendre des décisions rudes en matière d'harmonisation des politiques publiques. Si nous laissons filer le système, qui consiste en fait à pousser une bulle en avant, à mettre en place des politiques dont la dynamique fait qu'il y avait une sous-budgétisation dans beaucoup de domaines, on est en cessation de paiement à la fin de ce mandat. Je ne pense pas que qui que ce soit ait envie d'être dans une collectivité qui soit en cessation de paiement. Quand je dis cessation de paiement, c'est cessation de paiement, ce n'est pas "j'emprunte pour me refaire".

Aujourd'hui, en intégrant le crédit-bail TER, la capacité de désendettement de Poitou-Charentes est de 28.5 années. Elle a plus que doublé entre 2014 et 2015. Poitou-Charentes avait engagé, dans ses Commissions permanentes du 2^{ème} semestre, 126 % de son budget. Donc je prends ce constat. Bien entendu, nous allons avoir dans quelque temps le rapport définitif d'Ernst & Young que j'ai commandé sur les 3 Régions. Il va y avoir une réplique de la presse, et lorsque la Chambre des Comptes s'exprimera à la fin de l'année, il y aura une 3^{ème} réplique. J'espère que d'ici la fin de l'année, on aura réglé le problème parce qu'il faut que dans le même temps nous réglions le problème.

Ce n'est pas la seule collectivité qui a des difficultés, ce n'est pas lié à une étiquette politique. L'agglomération de Lyon, pour vous donner un exemple, a récupéré du Conseil Général du Rhône 400 M€ d'emprunts toxiques. Nous, c'est 132 M€ ou 130 M€. Donc cela signifie qu'un certain nombre de politiques initiées par Poitou-Charentes vont s'arrêter, elles vont s'arrêter d'ici juillet. Nous réglerons les engagements mais nous ne réamorcerons pas la pompe. D'un mal peu sortir un bien, parce que cela nous oblige - j'ai mis en place une Commission présidée par un professeur de Droit qui s'appelle Eric KERROUCHE -, nous allons harmoniser les politiques publiques plus vite que prévu. On a commencé, j'ai fait une réunion sur les politiques énergétiques, cela nécessitera que nous ayons un travail important.

Je ne suis pas encore aujourd'hui capable de mesurer l'impact financier. Il faut que nous renégocions les prêts structurés, notamment ceux qui sont dangereux, je n'en sais pas le coût, et ce coût est de 50 ou 150 M€. D'autres choses ont émergé puisque sur table, en CP de lundi, j'ai dû poser un dossier

concernant les établissements privés de Poitou-Charentes, où il n'y avait rien eu de budgété et qui n'avaient pas été payés en temps et en heure pour 6 M€.

Je ne sais pas si sur ce propos liminaire cela vous convient et si l'on peut passer de suite, parce que c'est l'essentiel, au rapport sur l'organigramme.

Mme VIVIEN (CFDT). - Je vais faire bref. C'est une déclaration préalable de l'intersyndicale CFDT, FA-FPT, FSU, FO. Je vais passer les préliminaires...

M. LE PRÉSIDENT. - ...Juste une seconde. Si vous le voulez bien, on fait les choses de façon formelle. Le Président a fait une déclaration. Le CT officiellement n'est pas ouvert. De façon à ce que l'on introduise votre déclaration préalable dans le CT, je vous propose simplement de reprendre la règle, donc d'ouvrir ce CT, d'avoir un secrétaire de séance qui, pour l'Administration, sera Jean-Luc TARREGA puis de nommer, comme nous devons le faire avant l'ouverture officielle de ce CT, un secrétaire adjoint de séance, qui était Monsieur NOUHAUD la dernière fois. Est-ce que vous voulez que l'on continue avec Monsieur NOUHAUD ou est-ce que l'on tourne auprès d'une autre organisation syndicale ?

Il y a deux candidates, est-ce que vous pouvez vous mettre d'accord ?

La CFDT, Madame VIVIEN.

Mme VIVIEN (CFDT). - Monsieur le Président de la Région ALPC, Monsieur le Président du CT, Mesdames et Messieurs les élus, cette réunion du CT est l'occasion, pour les 6 organisations syndicales qui y siègent, de revenir solidairement sur la lettre ouverte qu'elles ont adressée au Président de Région le 16 mars dernier concernant le contexte de division dans lequel cette nouvelle collectivité est en train de se mettre en place.

Faut-il rappeler le contexte de mise en cause quasi quotidienne de la situation financière de l'ancien Conseil Régional Poitou-Charentes ? Faut-il rappeler également le sentiment de profond malaise que cela suscite parmi les agents de la collectivité basés à Poitiers, et qui se sentent aujourd'hui mis en accusation par l'institution qu'ils servent avec professionnalisme ?

Nous souhaitons exprimer notre indignation ressentie devant leur mise en cause directe lors du CHSCT du 10 mars dernier, au cours duquel ils ont été désignés comme responsables de l'état d'anxiété de leurs collègues de Bordeaux.

Nous le réaffirmons, les agents de l'ex-Région Poitou-Charentes qui, hier, ont consciencieusement mis en œuvre les choix de leurs élus, qui aujourd'hui agissent de même envers le présent exécutif régional, n'ont pas à être stigmatisés de la sorte. Aujourd'hui, par notre voix, et avec le soutien de leurs collègues des autres sites, ils veulent vous dire que cela suffit. Ces agents qui font face aux appels des administrés, des fournisseurs, des partenaires de la Région, qui endurent la pression, les soupçons, les accusations, voire les insultes, demandent à être respectés par l'autorité régionale.

Quel que soit leur site d'affectation, les agents de la Région ALPC veulent que la Région, créée le 1^{er} janvier dernier, et sa nouvelle organisation des services se mettent enfin en place et commencent à fonctionner à l'échelle du nouveau territoire. Ils veulent contribuer à bâtir l'Administration régionale du futur, plutôt que de ressasser celle du passé. Ils veulent enfin être perçus par les citoyens comme le visage de cette nouvelle Région, plutôt que comme les héritiers des anciennes collectivités.

Au nom de tous les agents, les organisations syndicales de la nouvelle Région vous demandent ainsi unanimement de sortir de cette logique de division consistant à opposer les agents les uns aux autres. Elles vous demandent que dans la presse, comme dans les instances, les agents cessent d'être montrés du doigt et tenus pour responsables des politiques votées par les élus et qu'ils ont eu à mettre en œuvre avec la neutralité attendue de tout fonctionnaire.

Les organisations syndicales refusent que la situation actuelle serve de prétexte pour dégrader les conditions de travail des agents ainsi que la qualité du service public rendu aux habitants, et à laquelle ils sont attachés. Elles attendent également des réponses concernant le respect de l'intégralité des engagements qui ont été pris devant les agents, en particulier sur les modalités d'alignement par le haut du régime indemnitaire.

M. ROUSSET. - Je m'inscris en faux sur un point, je vous défie de me dire, de me lire, de me présenter un enregistrement où je mets en cause les agents. Je vous mets au défi. Je vous questionne. A aucun moment je n'ai mis en cause les agents. J'ai pris mes responsabilités pour sortir, pour être clair : trois ou quatre personnes qui participaient de ce système. Je n'ai jamais mis en cause les agents, vous ne pouvez pas dire et écrire cela. Je ne le fais jamais, pour plein de raisons, et je vous en ai apporté la preuve tout à l'heure en disant que s'il n'y

avait pas eu les agents de Poitou-Charentes, les Directeurs et autres, je n'aurais pas pu avoir les informations qui nous ont permis de consolider le budget.

Je vous conseille simplement de ne pas faire comme si rien ne s'était passé. Vous êtes attachés comme moi au service public, le service public suppose deux choses : la transparence et la rigueur.

S'il y a maintenant des appels d'usagers qui s'inquiètent, c'est normal, c'est votre travail parce que les services ont été montés pour cela. S'il n'y a pas les éléments de réponse, nous allons, avec Jean-Baptiste FAUROUX et Alexandre PITON, faire en sorte que vous ayez les éléments de langage pour leur répondre. Aujourd'hui, et vous le savez, vos services de Poitou-Charentes, vos collègues, ainsi que la trésorerie, le Payeur Régional qui a été renforcé, payent d'arrache-pied 1 483 factures en retard depuis le mois de juillet. Ce n'est pas terrible pour le service public, mais les agents ne sont en rien responsables de cela.

A partir du moment où l'impact de plusieurs centaines de millions d'euros de ces choix politiques qui ont été faits amène, dans les deux autres Régions, à retarder des dizaines et des dizaines d'opérations pour le même montant, de la même manière que pour Poitou-Charentes, d'arrêter vite un certain nombre de politiques, il est normal que cela s'exprime en public. Essayons de représenter collectivement le service public. Vous n'êtes en rien responsables. J'ai tendance à dire, par rapport à ce que vous avez dit : n'en rajoutez pas vous-mêmes avec des écrits de ce type.

Il aurait été beaucoup mieux, et peut-être aurais-je dû prendre cette initiative, que l'on se réunisse à huis clos, mais le temps nous était compté - je peux vous dire que l'on n'est pas à 35 heures -, de faire une réunion. Je suis prêt à la faire pour que vous ayez sur un tableau la réalité des faits. De toute manière, il y a un audit qui va être présenté, l'audit montre que Poitou-Charentes était, à la fin de l'année 2015 ou au début de 2016, en cessation de paiement. En cessation de paiement ! Je ne mets pas en cause le service public, j'estime que ceux qui ont pris cette responsabilité mettaient en cause le service public, quelles que soient les familles politiques. J'ai un devoir de rigueur à l'égard de l'argent public dont j'ai la responsabilité, je l'ai toujours fait, je continuerai à le faire.

Y a-t-il d'autres questions ?

Essayons de ne pas lire les textes parce que c'est...

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - Je vais être très brève.

Je pense quand même, Monsieur le Président, que si la réponse à la lettre ouverte nous avait été adressée à tous, avant ce CT, la déclaration préalable n'aurait pas été rédigée de la même façon. C'est bien le ressenti des agents d'un des sites de cette grande Région que l'on a voulu mettre en avant et vous sensibiliser là-dessus.

M. ROUSSET. - Vous avez dit "d'un des agents" ou "des agents" ?

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - D'un des sites.

M. ROUSSET. - Quand je reprends l'interview que j'ai faite sur Sud-ouest et La Nouvelle République, vous ne trouvez à aucun moment la mise en cause de la responsabilité des agents. Donc à la fois quand vous dites "on respecte les ordres, on n'est pas lié à des alternances politiques", parce que c'est le mérite et la grandeur du service public, je n'ai jamais mis en cause les agents, même si j'ai dû prendre des responsabilités à l'égard de trois ou quatre personnes.

S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer à l'acte, si j'ose dire.

M. BOSSELLI (CGT). - Monsieur le Président, si je peux me permettre, il me semble quand même - et on pourra reprendre les articles les uns les autres - qu'il a été dit et exprimé - pas par vous nécessairement mais l'ancien Président de Poitou-Charentes qui s'est exprimé dans la presse -, il y a des membres de l'équipe de Direction Générale qui ont, soit publiquement dans la presse, soit dans des instances paritaires comme le CHSCT, tenu des propos qui participent de cette stigmatisation des agents de Poitou-Charentes qui, nous vous l'assurons, ne l'inventent pas. Ce midi, 200 agents étaient réunis sur le site de Poitiers pour vous interpellier et demander des formes de respect à leur rencontre. On pourrait le déplorer, mais les organisations syndicales ici présentes n'ont plus le pouvoir de manipuler qui que ce soit, il y a un vrai mouvement de colère et de déception à l'égard du traitement qui leur est proposé. On ne l'invente pas, donc il y a sans doute des faits, des mots qui leur donnent cette impression. Notre travail est de vous le faire entendre.

Ensuite, sur la situation de l'ex-Poitou-Charentes, nous vous invitons à nous indiquer à quel endroit une quelconque organisation syndicale ou un des

représentants du personnel est venu contester, s'exprimer sur le fond de l'affaire. Ce n'est absolument pas notre propos en tant qu'agents, en tant que représentants des organisations syndicales. On a su en Poitou-Charentes, comme aujourd'hui en ALPC, expliquer que nous n'étions pas dans des systèmes de cogestion, cela pourrait être discuté ailleurs, c'est un fait, cela nous a été dit et nous sommes bien d'accord, nous ne sommes pas dans des systèmes de cogestion.

Donc les représentants du personnel et les agents ne disposent pas des éléments qui leur permettraient d'avoir un avis sur la situation que vous nous donnez à comprendre aujourd'hui, et on peut vous en remercier, mais le fait est que nous ne nous sommes jamais exprimés sur le fond-même de la situation.

M. ROUSSET. - J'entends.

On est en train d'avoir un dialogue de sourds, je n'ai jamais mis en cause les agents. Je n'ai jamais, au surplus, par rapport à l'argument qui a été développé dans cette lettre, opposé les agents de Limousin ou d'Aquitaine à ceux de Poitou-Charentes, à aucun moment. Où est-ce que vous trouvez cela écrit, enregistré ? Nulle part. Méfiez-vous car à un moment donné, en engageant ce débat, en se disant "je suis attaqué", donc je suis coupable. Mais vous n'êtes en rien coupables.

Je vais le répéter pour la 3^{ème} fois : si Dominique BLANC, Alexandre PITON, Jean-Baptiste FAUROUX n'avaient pas eu les agents, les Directeurs de l'Administration de Poitou-Charentes, on n'aurait pas pu avoir accès aux Swaps qui ont été faits sur un certain nombre d'emprunts par une personne, aux sous-budgétisations de la formation professionnelle ou de la culture, à la poussière sous le tapis... Plus vous allez en rajouter, plus vous allez vous sentir comme étant un peu participant à tout cela. Vous n'êtes pour rien là-dedans, et surtout ne me dites pas que j'oppose les agents les uns aux autres. Je n'oppose pas les agents.

Il y a eu un mode de gestion de cette Région que je condamne. J'assume le fait de la condamner parce que j'estime que la bonne gestion de l'argent public est plus importante que la relation des sensibilités politiques, c'est aussi simple que cela.

M. LEZORAY (CGT). - La crainte des agents qui sont soucieux et inquiets à ce jour de l'ex-Région Poitou-Charentes sur leur devenir, donc on a une déclaration préalable à faire de la CGT, FO et UNSA.

Depuis plusieurs semaines, les agents de la Région ALPC assistent impuissants au déballage dans la presse des difficultés de paiement de l'ex-Région Poitou-Charentes. Il n'appartient pas aux organisations syndicales de prendre partie dans ce débat, mais nous nous sentons concernés à 3 titres :

- La préservation du service public.

Nous demandons que ces difficultés, dont nous ne nions pas la réalité, ne servent pas de prétexte pour réduire la qualité du service public à la fois sur les services rendus aux habitants, et sur les conditions de travail des agents qui rendent ce service public. Nous continuons à nous battre sur les effectifs, notamment des agents des lycées, sur les modalités de remplacement et sur la mise en adéquation des moyens et des missions au Siège,

- Le respect des agents.

L'Administration que nous connaissons à Bordeaux se montre toujours très soucieuse de la ligne hiérarchique, quitte à parfois court-circuiter les instances de dialogue social avec des arbitrages rendus en amont et des concertations tronquées. Il ne faudrait pas que brusquement, dans la tourmente, elle oublie ce principe s'agissant des dépenses de Poitou-Charentes. Dans une collectivité, aucune dépense ne peut être engagée sans la validation de la ligne hiérarchique qui dispose, contrairement aux agents dans les services publics, d'un point de vue global lui permettant de décider en toute connaissance de cause.

Les agents de Poitou-Charentes sont déjà en première ligne pour répondre aux citoyens et aux fournisseurs. Leur employeur se doit de ne pas ajouter à leur fardeau en accusant tous les agents, sans distinction. Au-delà de la question de Poitou-Charentes, nous nous inquiétons de ce réflexe déjà rencontré avant la fusion et qui conduit à accuser les petites mains quand un problème survient, tout en valorisant la ligne hiérarchique quand tout va bien,

- Le respect des engagements.

Nous estimons que les engagements pris par le candidat Alain ROUSSET au moment des élections régionales, en ce qui concerne les droits sociaux et le

régime indemnitaire, doivent être tenus. Il est regrettable qu'il ait fallu attendre plusieurs semaines après la fusion pour que les difficultés financières soient relevées, mais là encore la responsabilité n'incombe pas aux agents, notamment les agents des lycées qui n'ont pas participé aux dizaines de réunions tenues entre les différents niveaux hiérarchiques des 3 ex-Régions tout au long de 2015.

Les agents qui attendent le plus de ces engagements du Président n'ont aucune responsabilité, ni dans les déficits, ni dans leurs éventuelles dissimulations, et ne doivent donc pas en faire les frais.

M. ROUSSET. - Merci.

Il y a une seule chose dans votre texte qui me gêne, c'est que je vous défie de me dire où j'ai accusé les "petites mains", comme vous dites, de quoi que ce soit. Je vous pose la question. Où ? Quand ? Comment ? ai-je accusé les "petites mains" ? C'est quoi cette phrase ?

M.LEZORAY (CGT). - Au cours d'un certain CHSCT, on a entendu que les agents étaient responsables d'une certaine situation.

M. ROUSSET. - Sur le CHSCT, Pierre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage à la fois l'interrogation du Président et je suis même un peu interloqué parce que jamais le Président n'a tenu ce genre de propos ni moi-même d'ailleurs. Je me suis souvent battu pour dire que les agents de lycée faisaient partie de la communauté éducative, que leur rôle est essentiel, et je n'ai jamais dérivé d'un centimètre, avec le soutien du Président, sur ce sujet. Je suis un peu surpris. On est dans une spirale négative, vivement que l'on arrive à en sortir parce qu'à force, on risque d'être dépressif ou d'avoir des ulcères à l'estomac et ce n'est pas l'objectif, on a tellement de grandes choses à faire ensemble dans cette nouvelle Région.

Je rajouterai simplement - le candidat l'a dit tout au long de la campagne puis il l'a dit dès qu'il a été élu, et j'étais ce relais - que nous sommes une nouvelle Région, nous sommes une nouvelle Administration, et nous aurons de nouvelles politiques. S'il y a un seul discours à tenir c'est celui-là, c'est celui en tout cas que je tiendrai à l'intérieur des instances et aussi évidemment à l'extérieur quand je serai interrogé par rapport à la situation.

Je veux redire, comme l'a dit le Président et je vous l'ai dit directement dans cette instance, dans cette même salle et y compris d'ailleurs à Poitiers lors du CT - j'ai dit à chaque fois avec force ce que dit le Président -, que les agents n'étaient pas responsables. Cela va être la 8^{ème} fois que je vous le dis en face à face, avec les mêmes interlocuteurs, certains que je connais depuis 6 ans, d'autres certes que depuis quelques mois, le Président vous le redit encore avec davantage de force que moi, je vous demande de l'entendre, et je vous demande de nous faire confiance. Quand je dis cela, je ne nie pas le fait que des personnes puissent être inquiètes, puissent avoir des tensions, le Président non plus ne le nie pas, nous en avons parfaitement conscience, mais sincèrement, ce n'est pas dans nos propos que vous trouverez des choses qui sont désobligeantes à l'égard des agents, bien au contraire.

M. ROUSSET. - Notre souci commun est bien sûr d'avoir un service public toujours plus performant. Le service public toujours le plus performant signifie d'avoir des agents de mieux en mieux formés, avec des coûts maîtrisés, des usagers satisfaits. On a oublié un peu en France que le mot important était "public", puis que le mot "service", qu'il soit des agents ou des élus, devait se mettre derrière. Donc je souhaite cette qualité du service public.

Maintenant, il est évident que l'ensemble des dispositifs de Poitou-Charentes ne pourra pas être maintenu. S'ils sont maintenus, cela signifie que l'on met la clef sous la porte d'ici 4 ans, en gros. C'est aussi clair que cela. Donc nous avons une obligation d'harmoniser plus vite que prévu et j'ai besoin de vous, les services publics.

Nous allons avoir ce week-end une manifestation extraordinaire qui est pilotée par certains de vos collègues, les Abilympics (les Olympiades), c'est la Région qui la porte, des jeunes vont venir de toute la région et ce sera vraiment une façon de montrer ce que le service public peut faire de la meilleure manière possible parce que c'est l'orientation, la qualité et la vie des jeunes.

Sur mes engagements, il est évident que l'essentiel va être respecté, mais je ne peux pas - notamment sur la culture et sur un certain nombre d'actions - analyser les conséquences budgétaires que je trouve. Si je l'avais su avant... Vous imaginez bien que 130 M€ d'impayés, plus de 130 ou 140 M€ d'emprunts toxiques qui vont nous coûter entre 50 à 150 M€ de défaisances, 100 M€ de garanties sur des opérations extrêmement risquées (Heuliez, etc.), plus le crédit-

bail, plus un certain nombre d'opérations. Je pense à l'opération "10 000 toitures" qui est aujourd'hui à 19 700 toitures, avec une forme d'économie administrée pour certains artisans qui se sont créés pour gérer cela. Je ne sais pas faire cela. Et je suis obligé parce qu'il faut respecter les engagements qui ont été pris pour les bénéficiaires, de le payer. Qui va payer ? C'est l'Aquitaine. C'est l'ancien Conseil Régional d'Aquitaine qui va payer, ou plutôt son budget. Excusez-moi de vous parler ainsi, je l'ai dit devant la CP lundi, mais c'est la réalité des choses.

En tout cas, les agents ne seront pas la variable d'ajustement de cette politique, par contre nous ajusterons, c'est vrai. Après le dialogue social que nous allons entamer, notamment sur les dotations des lycées, nous harmoniserons les dotations d'Aquitaine, de Limousin et de Poitou-Charentes. Nous aurons une organisation, nous fixerons les dotations communes en fonction des mètres carrés, en fonction de tous les critères que nous avons mis en place. Nous aurons des dotations communes. Cela s'ajustera à l'échelle de la grande Région. Nous aurons un ajustement sur le temps de travail, nous aurons un ajustement légal aussi, très vite, sur le système de primes dans un premier temps, puis nous aurons un ajustement sur la durée, que le législateur nous donne, notamment pour les agents des lycées, sur le système de primes.

Je ne me suis jamais engagé, à la différence d'autres, dans une démagogie infernale et je m'en réjouis aujourd'hui, a fortiori avec ce que j'ai découvert, d'aligner par le haut des primes par rapport à certaines situations. Excusez-moi de vous parler franchement : c'est totalement impossible. Je ne sais pas comment trouver 300 M€ d'un côté puis rajouter 100 M€ de l'autre. Tout le monde peut le comprendre sans faire partie du service des finances. En tout cas, il faut harmoniser, nous prendrons le temps qu'il faut et nous discuterons avec vous, c'est vous notre interlocuteur. Il n'y a pas de souci, il y a beaucoup de travail à faire, c'est pour cela que l'on a souhaité le faire sans attendre.

ORGANIGRAMME DE LA NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE.

M. ROUSSET. - Je vais maintenant vous présenter l'organigramme, puis Jean-Baptiste précisera. Je n'ai pas d'abord souhaité disperser la Direction Générale sur le territoire, je ne connais pas les modèles qui font qu'en dispersant une Direction Générale on fonctionne bien.

Premièrement, la Direction Générale sera à Bordeaux.

Deuxièmement, j'ai demandé à la Direction Générale qu'elle soit mobile doublement, physiquement et par vidéoconférence. Pour l'instant, la Direction Générale, ce sont 24 DGA, il y en aura 12 placés sous l'autorité du DGS, et il y aura 3 types de pôles. Vous avez un schéma.

Il y aura d'abord les pôles opérationnels. En gros, le fonctionnement que l'on appelle en silos, les grandes compétences, avec une première innovation qui est le regroupement du pôle développement économique, recherche puis le pôle agriculture, agroalimentaire, développement numérique, transition énergétique, économique sociale et solidaire.

On voit bien qu'entre une entreprise aéronautique et une entreprise agroalimentaire, ce n'est pas la même chose mais en même temps, on peut faire de la mutualisation, avoir derrière 2 DGA, un back-office qui permettra d'assurer aussi ce qui pour moi est essentiel, notamment dans les politiques type usine du futur, d'avoir de la transversalité. Puis la transition énergétique est notamment quelque chose de transversal : quand vous reconstruisez une entreprise, vous la reconstruisez en tenant compte de l'enjeu énergétique. Je consomme moins d'énergie, je pollue moins, je ne pollue pas, etc. Donc il y aura ce pôle qui aura 2 DGA.

Il y aura un deuxième pôle sur la formation et l'emploi, un ou une DGA bien sûr, orientation/emploi/formation professionnelle/apprentissage.

Le troisième pôle, le pôle éducation et citoyenneté, un ou une DGA. On y a rattaché la maîtrise d'ouvrage. C'est toujours quelque chose d'un peu particulier, je suis toujours très partagé puisque l'on a fait les deux expériences en Aquitaine. Est-ce que la maîtrise d'ouvrage est rattachée à l'éducation ou est-ce que la maîtrise d'ouvrage, parce qu'elle concerne aussi l'université, est un bloc à part ?

On a mis en place ce système pour une raison simple : comme cela concerne à 90 % les lycées, il est important, quand vous faites des travaux dans un lycée, que la commande "pédagogique", la commande de conditions de vie et de conditions de travail, soit bien première par rapport à l'avis d'ingénieur qui rédige un cahier des charges. Mais en même temps, j'ai toujours hésité et j'hésite toujours.

Ensuite, il y a le pôle transport, un DGA bien sûr. Compte tenu de l'importance et des difficultés que nous avons avec cette grande maison SNCF, qui est quand même une chose « dingue », un adjoint DGA aussi. Ce sont les pôles opérationnels, verticaux d'une certaine manière.

Après, il y a du transverse. C'est important parce qu'il y a trop de transversalité à mettre. Donc toujours sous forme de DGA, vous m'avez entendu dire que je voulais recréer une DATAR, qui existait au niveau national : aménagement et développement des territoires. La Région aujourd'hui, vu sa taille, a un besoin de proximité, d'attention aux territoires en déprise, et en même temps d'intelligence économique. Comment on anticipe qu'un territoire va basculer dans la difficulté ? Quand on ferme 2 ou 3 entreprises, quand on reconvertit les poudres et explosifs à Bergerac, comment on reprend ce que l'Etat à un moment donné, à travers le Commissariat Général au Plan, avait su faire ? Il y a là à inventer quelque chose, à construire.

Le pôle Europe et international, ce sont les affaires européennes et internationales puis la coopération. Même si sur la gestion des crédits européens, vous le savez, tous les pôles opérationnels - pour qu'il n'y ait pas de doublon comme il y avait avec l'Etat avant - participent à cette instruction.

On va créer deux secrétariats généraux qui seront DGA aussi, à Poitiers et à Limoges. Cette partie de l'organisation est une partie qui doit nous permettre d'harmoniser les politiques, de relancer la machine, d'assainir, etc. On aura une autre réunion dans un an et demi ou deux ans parce que la question de la proximité des territoires n'est pas réglée à travers cela. Elle va commencer à être réglée par la DATAR. Mais ce n'est pas parce que nous laisserons Poitiers, Limoges et Bordeaux que nous aurons la proximité avec le bergeracois, la Creuse, le Béarn et autres. Donc pour l'instant, cette proximité sera assurée par des équipes mobiles, mais je souhaite que nous passions dans un deuxième temps à une vraie Administration du futur, comme cela a été dit ce matin.

L'Administration du futur est autre chose, ce n'est pas que cela, mais c'est quand même cette proximité qui est pour moi, au-delà même de l'instruction des dossiers, une proximité éthique à l'égard de nos concitoyens.

Tout cela va supposer aussi des formations. J'ai oublié de le dire, je présidais ce matin la fusion des Agences de développement, cela va supposer des formations qui ne seront pas des formations présentielle, ce sera de la formation de fond, longue.

Ensuite, nous aurons un 3^{ème} pôle, des pôles Supports. Il y a bien entendu le secrétariat général des Assemblées et du service juridique, DGA aussi, avec un rôle qui est considérable aujourd'hui, qui est d'harmoniser progressivement les délibérations, à la fois pour rendre service à la transparence, pour correspondre aux souhaits des élus, puis pour faire en sorte que l'on converge. La meilleure façon de converger est de prendre du concret. Qu'est-ce que vous faites pour la formation professionnelle en Aquitaine, en Limousin et en Poitou-Charentes ? Pas simplement dans le discours, mais dans les décisions concrètes.

Puis le pôle ressources, DGA. Ressources Humaines et budget, commande publique, contrôle de gestion, communication interne, documentation.

Voilà la proposition que nous vous faisons pour cette équipe de Direction. Je vous donne la parole maintenant.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Nous avons envoyé un organigramme alternatif, on a aussi des observations à faire sur votre proposition. Pour essayer d'être dans le positif, j'aurais préféré commencer par présenter notre proposition, si vous en êtes d'accord.

M. ROUSSET. - Tout le monde l'a ?

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Oui.

M. ROUSSET. - Je pense que ce qui serait plus intéressant, c'est que vous nous disiez - ce que j'ai déjà noté - les différences.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Si vous permettez, je vais juste préciser que c'est quelque chose qui a été fait un peu rapidement parce que l'on a eu votre proposition la semaine dernière et que c'est au fur et à mesure des retours que l'on a eus, notamment d'agents aquitains qui avaient un certain

nombre de critiques, y compris sur des dysfonctionnements qu'ils connaissent aujourd'hui de l'organigramme et qui ne leur paraissaient pas résolus.

Je vais juste sur les objectifs. On a essayé de s'éloigner des considérations personnelles, des périmètres des uns et des autres à préserver ou à ne pas préserver, et d'être vraiment sur les métiers, les missions des agents. Nous avons considéré aussi que partir d'un organigramme qui ressemblait autant à l'organigramme de l'Aquitaine ne nous paraissait pas favoriser la transversalité. Il nous semblait que la transversalité, même si elle est une question qui dépasse largement la question de l'organigramme, en étant affichée très visiblement dès l'organigramme, pouvait avoir des chances de mieux prospérer.

Je vais présenter à la fois les pôles et les différences. Il nous semblait que la disparition de l'Inspection Générale des Services était un problème. Par exemple, le fait de mettre l'évaluation des politiques publiques dans le pôle DATAR : il nous semblait qu'un pôle, qui a quand même une partie opérationnelle, ne pouvait pas à la fois être opérationnel et à la fois évaluer les politiques publiques. Donc on souhaitait reconstituer une Inspection Générale des Services avec à la fois l'évaluation des politiques publiques, aussi finalement un regard sur l'harmonisation des politiques publiques, les audits qu'elle fait aujourd'hui, le contrôle de gestion.

Sur le pôle Ressources, il nous semblait intéressant de rassembler le pôle ressources et le secrétariat général qui nous paraissait, dans votre proposition, extrêmement disproportionné et en même temps, l'intérêt d'avoir, comme vous l'aviez émis, le service juridique et les Assemblées. On a souhaité accompagner la commande publique pour avoir une partie de ce pôle ressources qui soit vraiment sur cet aspect à la fois sécurité juridique et qui peut être aussi parfois un peu soumis aux pressions des urgences des uns et des autres. Cela nous paraissait intéressant de le mettre un peu à part.

On ne voyait pas très bien comment allaient fonctionner les secrétariats généraux de Limoges et Poitiers parce que cela nous paraissait - quand je dis "nous", c'est à la fois les personnes de l'UNSA et des personnes syndiquées ou non syndiquées dans les différents pôles - comporter un risque de double hiérarchie. On imagine un chargé de mission Agriculture qui serait à Limoges, qui devrait à la fois rendre des comptes à sa hiérarchie thématique, le Directeur de l'Agriculture et je ne sais qui, et à la fois au secrétariat général de son site. Donc

il nous a semblé que les secrétariats généraux de sites devaient plutôt se consacrer à la coordination de proximité sur la question des ressources plutôt que sur celle des politiques régionales.

Sur la stratégie territoriale, on ne s'est pas résolu à appeler cela DATAR parce que pour nous, c'est quand même très « années 60 ». On n'est peut-être pas assez hippie pour le Président, mais en tout cas... Je le répète parce que forcément le Président est le premier concerné. Je disais que l'on n'avait pas souhaité réutiliser le mot DATAR mais que l'on n'en ferait pas un cas de blocage parce que pour nous, la DATAR c'est quand même très connoté « années 1960 », mais pourquoi pas.

Par rapport à la fusion que vous avez opérée entre développement économique...

M. ROUSSET. - ...Les années 60, c'était quand même autre chose, même en musique.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - La fusion que vous aviez opérée entre le développement économique et le développement durable nous paraissait à nuancer. Par exemple, autant l'ESS, l'agriculture, l'agroalimentaire nous paraissaient pouvoir effectivement marcher avec le reste du développement économique, autant il y a tout un aspect environnement, comme les Parcs Naturels Régionaux ou le littoral, qui nous paraissait être plus de l'ordre de la stratégie territoriale.

Sur le pôle formation, on n'a pas apporté de différence, si ce n'est par rapport à la transversalité sur laquelle je reviendrai après. Sur le pôle transport et infrastructures, que vous avez appelé seulement transport bien qu'aujourd'hui en Aquitaine, il s'appelle aménagement transport/urbanisme/logement et que vous ayez souhaité garder l'urbanisme et le logement, il nous est apparu peu cohérent, pour le dire gentiment, d'avoir quelque chose qui s'appelle DATAR et de laisser dans un pôle transport une Direction urbanisme et logement qui, parmi ses missions, a par exemple la mission d'examiner les schémas de cohérence territoriale des territoires, certains plans locaux d'urbanisme, pour assurer leur cohérence avec les politiques régionales, et de laisser cela dans un pôle qui ne s'appelle que transport et donc de limiter énormément la richesse des

compétences et la richesse de ce que cela peut apporter en termes de cohésion sur le territoire régional.

Sur le pôle éducation et culture, nous avons fait peu de modifications. Par contre, la nouveauté est que l'on proposait qu'il y ait un certain nombre de Directeurs de politiques transversales qui soient directement rattachés au DGS. Ce sont des politiques sur lesquelles beaucoup d'agents en Aquitaine, mais je pense aussi sur les autres sites, pourront vous dire qu'aujourd'hui c'est une difficulté de ne pas avoir soit un réel pilotage, soit un pilotage qui soit hiérarchiquement significatif et qui permette d'avoir un pilotage transversal sur une liste qui n'est pas du tout exhaustive mais qui concerne par exemple la jeunesse, l'emploi, le handicap, l'égalité. On a aussi placé là les fonds européens et la coopération européenne et internationale, ainsi que l'égalité et l'attractivité.

M. ROUSSET. - Merci. Je suis très attentif à ce que vous avez évoqué.

Qui souhaite intervenir ?

M. NOUHAUD (FSU). - On est rentré vraiment dans le vif du sujet en décortiquant la proposition qui a été faite et la proposition alternative, puisqu'elle est présentée comme cela, qui a été présentée tout à l'heure par Amélie sur l'organisation de chacun des pôles, la structuration de chacun des pôles.

D'un point de vue un peu plus global, vous avez, Monsieur le Président, décrit l'organigramme. Les principales questions que l'on avait étaient les suivantes, toujours d'un point de vue global. On observe que cet organigramme est quand même assez proche de celui existant jusqu'à maintenant en Aquitaine. Il y a quelques différences que vous avez précisées, pas en indiquant que c'était des différences d'ailleurs, mais vous les avez quand même explicitées, donc il y a quand même une proximité assez forte entre les deux organigrammes. On aimerait bien comprendre, en tout cas mieux comprendre, quelles sont les orientations stratégiques que cet organigramme traduit. L'organigramme, ce sont des cases mais il a pour vocation à organiser les services bien évidemment, mais il a aussi la vocation d'afficher un certain nombre de priorités.

On sent une volonté forte d'affirmer la compétence économique de la Région, d'affirmer la compétence développement territorial puis réduction des inégalités territoriales, vous l'avez exprimé, vous avez parlé de la DATAR

territoriale. Mais quelles sont globalement les orientations stratégiques que cet organigramme veut mettre en avant et veut défendre ? C'est le premier point.

Deuxième point : comment a-t-il été construit ? Vous avez parlé à différentes reprises de co-construction. Alors certes, il vous appartient de définir ces orientations bien évidemment, de les traduire dans un organigramme et le présenter au CT, mais quelles sont les expertises, le cas échéant, qui ont pu être sollicitées ? Quel a été le rôle de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été lancée déjà il y a de nombreux mois dans le travail qui nous est présenté aujourd'hui ? Quelle a été sa contribution ? Est-ce que des idées présentées par les Cabinets qui ont travaillé vous ont paru pertinentes et vous les avez reprises ? Cela nous intéresserait de voir un peu quelle est la généalogie de la proposition qui nous est faite. C'est toujours important que les propositions puissent être inscrites dans l'histoire toute récente de notre nouvelle collectivité.

Ensuite, 3^{ème} élément de question : comment ces pôles vont-ils être déclinés ? On peut supposer que les DGA vont travailler, vont faire un certain nombre de propositions, et on aura dans un second temps, dans quelques mois, une présentation détaillée, pôle par pôle, avec une structuration par service et par Direction. Quel est le calendrier de ce travail à venir ? Quelle est la lettre de mission en quelque sorte qui va être donnée aux DGA une fois qu'ils seront désignés par vous ? Quel cadre général leur sera donné ? Notre souci n'est pas que l'on ait une uniformité d'organisation pôle par pôle, mais qu'il y ait une cohérence. Donc quelles orientations ? Quelle lettre de mission serait donnée à chacun des DGA qui vont être en charge de vous faire des propositions et nous faire aussi des propositions, au CT, en la matière ?

Vous avez indiqué dans le rapport que les Directions seraient positionnées sur les 3 sites donc, à la différence de la Direction Générale, ne seraient pas forcément basées à Bordeaux. Vous affirmez des secrétariats généraux de sites qui manifestent l'engagement que vous aviez pris de pérenniser les sites actuels, néanmoins, la question que se posent beaucoup d'agents est : quel niveau de délégation technique sera laissé au niveau des sites ? Quel niveau aussi de hiérarchie sera implanté au niveau des sites ? C'est quelque chose qui nous paraît très important.

Sur la méthode globale aujourd'hui de construction de l'organisation interne de chacun des pôles, même question sur la co-construction, vous l'avez

réaffirmé à différentes reprises : comment cette co-construction va être mise en œuvre avec l'encadrement de chacune des Directions ou services qui se trouvent inclus dans ces pôles, avec également les agents et les organisations syndicales ainsi que le CT ?

M. ROUSSET. - Merci.

Un mot sur la co-construction. Excusez-moi de le dire, mais vous savez que je parle souvent "cash", on vient d'avoir deux interventions. Une intervention typique co-construction, c'est-à-dire "voilà ce que l'on propose", c'est typique de la co-construction parce que cela fait réfléchir. Après, d'une certaine manière, vous avez posé des questions (Quelle compétence ? Quelle délégation à Poitiers, à Limoges, à Bordeaux ?) qui sont, pour la dernière question, hors sujet. La co-construction, c'est ce que l'on est en train de vivre. J'attends aussi de vous de me dire : "vous avez mis l'évaluation des politiques publiques dans le pôle DATAR, le système de contrôle de gestion au pôle ressources, non, il vaudrait mieux le mettre là." C'est cela la co-construction, c'est-à-dire que l'on rentre dans le dur. Non ?

J'étais en train, en aparté, de dialoguer avec Jean-Baptiste FAUROUX. Il est évident que l'on a travaillé, quelques-uns, avant de rencontrer les OS. Je ne peux pas élaborer tout seul, dans mon coin, cette équipe de Direction sans que le DGS soit lui-même associé, donc c'est la première étape de co-construction. Je viens de dire à l'oreille de Jean-Baptiste, pour ne rien vous cacher : "vous m'avez fait disparaître l'Inspection Générale, est-ce que c'est..." C'est de la co-construction. Une fois que l'on aura fait ce premier tour de table, je vais reprendre cela avec Jean-Baptiste et les uns et les autres pour essayer de voir comment on amende, peut-être, ce premier organigramme à partir de vos propositions.

M. PEREIRA DA SILVA (CGT). - Ce schéma organisationnel ne prend pas en compte les collègues des deux autres Régions, l'Aquitaine marque ainsi sa suprématie. Un pôle Direction secrétariat général avec simplement deux Directions, ce sont environ 15 agents. Le pôle ressources est totalement disproportionné, avec 9 Directions, dont l'ampleur des thématiques gérées semble irréaliste avec ce pôle qui prendra tout simplement le pouvoir sur les autres.

Nous demandons la mise en place de lieux de régulation, il semblerait plus pertinent qu'il y ait un DGA adjoint, avec une répartition des différentes Directions. A ce titre, la Direction transport a un DGA Adjoint et non pas au niveau des ressources. Idem pour le pôle développement économique, pourquoi deux DGA ? Concernant le pôle éducation et citoyenneté, il n'y a pas de Direction citoyenneté. Concernant le pôle formation professionnelle, où sont positionnées les Directions FSE et mobilité ?

Enfin, où se trouvent les missions d'audit interne et externe gérées au sein de l'IGS ? Pourquoi n'y a-t-il pas l'organigramme du Cabinet ?

M. ROUSSET. - L'organigramme du Cabinet, ce n'est pas un problème. D'abord, cela ne relève pas de la Direction Générale mais si vous le souhaitez, on vous le communique, pas de souci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme GODAIN (CFDT). - Pour rester dans la co-construction, on a parlé du montage de vos différents pôles et c'est vrai que dessous, il y a différents axes qui sont définis, donc j'en reviens un peu à la question de mon collègue Christophe : est-ce qu'il s'agit de Directions ? Si c'est le cas, il nous semble qu'il en manque. A priori, le sanitaire et social n'est pas identifié dans un des pôles, il me semble que le sanitaire et social est une compétence première de la Région. C'est une des interrogations.

Ensuite, au niveau de la construction avec les DGA, il est vrai que dans certains pôles il y a un certain déséquilibre qui apparaît où l'on voit 2 DGA et, dans un autre pôle, on voit une construction complètement différente puisqu'il y a un DGA adjoint cette fois-ci, donc on voudrait savoir pourquoi. Dans quelle perspective on identifie 2 DGA d'un côté avec, d'un autre côté, un DGA adjoint ?

Au niveau de tout ce qui est transversalité, comme cela a été souligné par l'UNSA, il nous semble aussi primordial que les opérations de transversalité soient identifiées puisque vous aviez parlé, Monsieur le Président, du fait que vous vouliez des Directeurs de projet ou des chefs de projet avec des missions bien identifiées, et là c'est vrai que l'on a du mal à les voir. De fait, la transversalité, notamment au niveau du développement durable, de l'égalité des discriminations, n'apparaît pas clairement, n'est pas identifiée.

Aussi, on est quand même un peu interpellé par rapport à une projection par site, c'est vrai que vous n'en avez pas parlé. Il y a une note qui accompagne cette projection par site par rapport aux pôles de secrétariat général des sites de Limoges et de Poitiers, mais du coup, cette note met en avant le rôle de ces secrétariats par de la coordination et des relations externes. "Coordination de Directions et de services", est-ce que cela sous-entend qu'il y a des Directions et des services sur les différents sites ? Est-ce que cela sous-entend qu'ils ont des liens hiérarchiques ? Est-ce que cela sous-entend qu'il y a un lien avec les DGA qui seront dans les pôles opérationnels ? Donc c'est vrai que l'on a beaucoup de questions par rapport à cela.

Au niveau des différentes missions, il y en a aussi certaines que l'on ne voit pas apparaître, elles sont sûrement cachées par les nouvelles... "Système d'information", cela doit concerner la DSI et la logistique, je présume ? La reprographie se situe dans quel domaine ?

Quand on doit représenter les agents d'une grande Région, qui sont actuellement à des postes et à des Directions existantes, à qui l'on doit expliquer les propositions que vous nous faites... Lorsqu'ils peuvent regarder cet organigramme, ces propositions de postes fonctionnels, ils peuvent aussi s'inquiéter et se demander où est-ce que leurs fonctions vont être, si elles vont disparaître, ce qu'ils vont devenir en tant que personnes. Nous soulignons le fait d'avoir un accompagnement fort au niveau des agents par rapport aussi à ce changement qui intervient de façon assez conséquente. Surtout, comme vous l'avez dit, vous voulez aller assez rapidement par rapport aux dysfonctionnements constatés. Qui dit rapidité, dit aussi qu'il va falloir anticiper tout risque de mal-être et de malaise, comme on a pu le constater et comme les différentes organisations syndicales ont pu le dire avant cette séance.

Par rapport au travail constructif, on espère fortement qu'au niveau des postes fonctionnels, vous allez faire en sorte d'appliquer la loi de 2012 - où il a été fait état de mettre à des postes fonctionnels jusqu'à 40 % de femmes, sinon chaque Administration aurait une amende allant de 90 000 € par an et par poste non pourvu. Cette loi a été mise en place de façon progressive. L'amende est progressive puisque de 2015 à 2017, elle est de 60 000 € par poste non pourvu et sera de 90 000 € en 2018. Dans une perspective aussi d'économie, de logique

et d'efficience, au vu des constats des différents postes fonctionnels dans les 3 Régions où le taux de femmes était relativement faible.

Merci.

M. ROUSSET. - Merci.

Une chose qui est importante sur la transversalité parce que cela a été évoqué par la plupart des organisations syndicales, j'y suis très favorable, sauf que là on est en train de mettre en place plutôt les Directions. Je ne peux pas mettre un chef de projet Directeur ou DGA. Vous avez par exemple - j'espère que l'on y arrivera - le service public de l'emploi, je mène cette bataille qui consiste à dire que si la Région ne prend pas le pilotage du service public de l'emploi, on va rester dans le "foutoir" qui existe aujourd'hui. Non pas que les agents du service public (Pôle Emploi, Maison de l'emploi, Mission Locale...) ne soient pas compétents individuellement, mais l'organisation est infernale, émietlée.

Sur la citoyenneté, sur l'égalité hommes/femmes, on va avoir des hommes ou des femmes chargés de projets, mais en même temps ce n'est pas ce dont on discute cet après-midi.

Sur la relation sites, c'est aussi un vrai problème, le Secrétaire Général du site de Poitiers ou de Limoges n'est pas hiérarchiquement le patron des services. Il a une relation d'harmonisation, de transversalité, de veiller à ce que tout se passe bien, mais ce n'est pas celui qui filtre les dossiers de formation, d'entreprise, de transport, etc. C'est bien le DGA qui est au pilotage.

Enfin, le fait de nommer le sanitaire et le social est important. Effectivement, on oublie un peu cette politique. Sur le FSE, vous avez vu qu'il y a un pôle Europe et international.

M. FAUROUX (Administration). - Il s'agit là de désigner les périmètres des pôles et donc par rapport aux postes fonctionnels de ceux qui les dirigeront. C'est pour cela que les items, qui sont sous chacun des pôles, donnent une orientation mais ne correspondant pas strictement à la délimitation des futures Directions qui vont être proposées à votre avis dans un second temps. Cela donne aussi une marge de manœuvre importante.

M. ROUSSET. - Juste une réflexion qui n'est pas que sémantique, et que j'adresse à chacun d'entre vous : on n'a pas la culture de l'évaluation en France, on peut avoir la culture du contrôle de gestion, voire de l'inspection.

Par rapport aux différentes interventions, en me tournant vers l'équipe de Direction, j'aimerais bien que l'on ait une réflexion sur ces 3 concepts, qui ne sont pas les mêmes : le contrôle de gestion d'une part, l'Inspection Générale, puis l'évaluation des politiques publiques d'autre part. Je pense que cela induit là où l'on place tel ou tel poste.

M. * (? 1.14.01).** - J'ai une question à poser au sujet des sites de Poitiers et de Limoges. Vous dites "la coordination des Directions". Déjà, on voudrait savoir quelles Directions. Sur les sites de Poitiers et de Limoges, il a dû y avoir le même organigramme qui va être déployé à un autre niveau. J'ai toujours du mal avec la transversalité parce que cela veut dire beaucoup de choses et parfois pas grand-chose. Donc on voudrait savoir quelles Directions.

Une autre question. Vous avez dit que cela ne se traduirait pas forcément sur les 3 sites (Limoges, Poitiers et Bordeaux) et qu'il y aurait des équipes mobiles. J'aimerais bien que vous m'expliquiez le concept d'équipes mobiles. A quel niveau ? Comment cela va se traduire concrètement sur le territoire régional.

Merci.

M. ROUSSET. - Sur les équipes mobiles, si je prends la compétence développement économique d'une part, emploi/formation d'autre part - je prends l'accompagnement des entreprises et en même temps les problèmes de formation, de relation avec les organismes de formation, etc. -, vous ne pouvez pas faire cela de Bordeaux, de Limoges ou de Poitiers. Si vous n'allez pas visiter l'entreprise ou les centres de formation à Guéret, à Ussel, à Châtellerauld, vous ne faites pas le travail, donc il y aura des équipes mobiles.

La question qui se pose est : est-ce que l'on ouvre des Maisons de Région un peu partout, comme cela a pu se faire ? On ne l'a pas fait en Aquitaine et je n'y suis pas trop favorable, mais en tout cas on a un besoin de proximité. Vous ne pouvez pas savoir ce que fait Sauthon à Guéret si vous n'allez pas sur place. Donc il y aura des équipes qui bougeront. Le cas échéant, elles resteront 2 ou 3 jours sur place, leurs frais seront pris en charge bien entendu. Quand on est

cadre A chargé de mission dans une Région chargée du développement économique, on se bouge, on ne reste pas dans son bureau, ou alors on fait un autre métier. Je peux vous dire que c'est extrêmement gratifiant sur le plan professionnel.

Mme HORREAU BIGOT (FA-FPT). - Pour poursuivre sur l'emploi, on se posait la question de savoir pourquoi ce n'était pas rattaché au développement économique...

M. ROUSSET. - ...Vous avez raison.

Le problème du pôle de développement économique, parce que certains en ont parlé tout à l'heure, pourquoi il est apparemment plus développé ? C'est que l'on a mis, en gros, beaucoup de filières. De plus, on a mis la recherche.

Quand vous regardez à l'échelle du Gouvernement français, on a eu un temps fait comme au Japon, regrouper l'enseignement supérieur et la recherche et le Ministère du développement économique ou de l'industrie, ce que je crois être une bonne... Je ne sais pas ce qu'il se passait en Poitou-Charentes et en Limousin... C'était séparé.

Le service public de l'emploi concerne à la fois les problèmes de formation et de connaissance des entreprises qui recrutent. Donc il faudra qu'il y ait une personne chef de projet. Alors c'est vrai que je réclame des chefs de projet depuis longtemps et qu'à part une, je n'ai pas d'autre nom. Je me permets de faire un léger reproche à la DG, mais c'est affectueux. A l'évidence, aujourd'hui, on va avoir besoin de 5, 10 responsables de projet qui seront à la fois peut-être affectés dans un service, dans la Direction développement économique ou dans la Direction formation, mais qui auront une lettre de mission sur le développement économique et la formation.

Ce que l'on faisait en Aquitaine, par exemple avec les chargés de mission développement économique qui allaient dans les entreprises, c'est que non seulement ils regardaient le projet de l'entreprise, le projet de développement, les comptes, etc., mais ils vérifiaient que l'on avait des apprentis, s'il y avait une égalité hommes/femmes, etc., sans tout mélanger, mais en essayant d'avoir un peu de transversalité sur tout cela.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Je voulais revenir sur la transversalité. La transversalité, on est tous d'accord sur le fait que cela permet

d'avoir des politiques qui sont plus pertinentes vis-à-vis des habitants et des territoires. Pour autant, dans la réalité quotidienne de travail, la transversalité est surtout une question de pouvoir. Certes aujourd'hui, on parle des emplois fonctionnels techniquement, mais le CT est quand même appelé à s'exprimer sur l'organisation du travail dans la collectivité, et nous considérons que si la transversalité n'a pas une visibilité dans l'organisation, elle a peu de chance de se développer.

Aujourd'hui, les personnes qui sont sur des projets transversaux rencontrent souvent de grandes difficultés, parfois elles ont des conflits de loyauté à gérer entre leur hiérarchie et le chef de projet qui est dans une autre Direction. Vous parliez de l'emploi par exemple. Si l'on a mis l'emploi dans la transversalité, c'est que certes il y a du développement économique, il y a de la formation, il y a aussi de la politique de la ville, il y a la question du littoral...

M. ROUSSET. - ...Et donc dans votre organisation avec l'équipe de Directeurs de politiques transversales, votre réunion de Direction est à 20, 30 ou 50 ?

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Parfois on se demande à quel point la co-construction est souhaitée, mais la question n'est pas cela...

M. ROUSSET. - ...Non mais à un moment donné, un Comité de Direction... Si je calcule bien, on est à 18, cela fait beaucoup.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Déjà, on vous économise 2 DGA, ce qui n'est quand même pas négligeable dans la contrainte financière dans laquelle on est.

Sur les Directeurs, l'idée n'est pas forcément qu'ils soient invités à tous les Comités de Direction Générale, c'est une organisation qui peut être un peu plus fine. Il y a des réunions de Direction dans les pôles où parfois il y a tous les Directeurs, parfois on invite un chargé de mission pour présenter un projet. Ce qui est important pour nous, c'est que sur ces politiques transversales qui font partie, il me semble, des priorités de la collectivité, on ait des personnes qui soient en lien direct avec le DGS, qui leur donnent un poids puis une force dans la capacité à mobiliser des personnes dans les différents pôles qui n'est pas celle qu'aujourd'hui parfois un simple chargé de mission a apportée et qui est souvent extrêmement compliquée.

Après, on n'est pas du tout fermé sur le nombre de politiques transversales, etc., mais il nous semble que si cela ne se voit pas ici, même si l'on est sur une question qui n'est pas directement de l'emploi fonctionnel, si cela ne se voit pas dans l'organigramme général, je ne pense pas que cela pourra se développer réellement.

M. ROUSSET. - C'est une vraie question, je partage. Pour autant, je pense qu'un Comité de Direction ne doit pas être pléthorique. Par ailleurs, mais j'enregistre cela parfaitement, il faut que les chefs de projet soient visibles auprès de tous les agents et de tous les élus, c'est ce que l'on n'a pas fait ici, ni en Poitou-Charentes, ni en Limousin, donc il faut qu'on le fasse.

M. FAUROUX (Administration). - Un organigramme est une organisation, c'est la représentation graphique de l'organisation en une dimension alors qu'il y a évidemment ce sujet transversal qui est illustré par quelques pôles qui sont véritablement transversaux, mais il faudrait rajouter des lignes transversales, avec des chefs de projet, sur les sujets que vous énumérez. Je vous rejoins tout à fait et le DGS est prêt à les réunir. Il n'y a pas cette représentation graphique que vous mettez mais qui n'est pas au même niveau que celle des pôles, c'est vrai.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - A vrai dire, on avait d'abord préparé des questions et des critiques sur votre proposition et on a préféré être, comme le disait le Président, dans la co-construction. Par exemple, on est extrêmement étonné d'avoir un pôle DATAR et d'avoir une Direction urbanisme et logement dans un pôle transport, puis que ce pôle transport s'appelle pôle opérationnel et qu'il n'ait pas donc, d'après l'Administration, de vocation transversale. Finalement, le fait d'avoir des pôles-supports, des pôles transversaux et des pôles opérationnels, cela dédouane aussi et j'aimerais que l'on m'explique comment des personnes dans le pôle transport vont examiner les SCoT ou les PLU des territoires puis garder cela pour elles.

M. ROUSSET. - Je vais devoir vous laisser, je passe la main de la présidence à Pierre CHERET.

Sur la DATAR, pourquoi j'ai proposé cela ? Parce que quelque part, les territoires demandent une attention à leur égard un peu comme celle que l'Etat, lorsqu'il était en pleine forme et avec ses moyens tentaculaires sur le territoire,

pouvait avoir. Après tout, le nom DATAR va peut-être changer, je ne sais pas. Ce que j'ai essayé de faire passer comme message, c'est que l'on a un besoin d'intelligence économique. A partir de quel moment un territoire va basculer dans la déprise ? Quels sont les signes avant-coureurs, les capteurs ? Telle entreprise qui ferme, telle difficulté agricole, ce sont souvent les problèmes économiques. Telle attractivité d'une métropole qui va aspirer parce que l'herbe est plus verte chez le voisin.

De même sur le plan économique, tel secteur peut être un secteur qui va disparaître, tel secteur autre qui va se développer. Comment on anticipe ? Donc cela s'éloigne un peu de la notion de DATAR telle qu'on la concevait à l'époque. Je ne suis pas de la DATAR telle que Jean-Louis GUIGOU l'évoquait quand il en était à la tête. Cela ne va pas être à cette structure de dire à tel ou tel maire comment son SCoT doit être fait. Par contre, il faut que cette DATAR soit aussi un lieu de vraie transversalité. A titre de réflexion, cette DATAR est d'abord un *think tank* de nos équipes, des élus, des universitaires, des chefs d'entreprises, des syndicalistes, à la disposition de la Région.

Supposons par exemple que nous ayons dans tel ou tel bassin d'emploi un problème lié à des entreprises dans le domaine de l'agroalimentaire, dans le domaine de la céramique, dans le domaine des matériaux composites, dans le domaine du bois, cette DATAR pourra se faire affectée par ADI, par les services de la Région ou l'ingénieur qui va bien pendant un an ou deux s'occuper de la reconversion de ce type. L'exemple-type est le site Heuliez à Cerizay. Je vais sûrement mettre en place quelqu'un qui sera chargé d'assurer la reconversion de ce site. Ce qui a été fait a été fait, mais en tout cas c'est un risque pour la Région qui est énorme, donc il faut le reconvertir, faire venir des entreprises, céder les bâtiments, etc.

Je vais vous quitter.

Mme CAPERAN (FSU). - On est ravi de vous entendre parler de co-construction, en tout cas de confirmer cette méthode-là. Pour être plus réactif, puisque vous attendez aussi cela de nous - mais c'est vrai que ce n'était pas l'objet du CT -, pour avancer justement sur cette co-construction et finalement détailler les Directions, si j'ai bien compris, qui seront mises en œuvre au sein de ces pôles, voire identifier des missions qui pourraient éventuellement être attachées à d'autres pôles, on fonctionne comment ? Est-ce que l'on va

fonctionner en groupes de travail ? On est quand même assez nombreux. Ce serait peut-être bien d'avoir une petite méthode pour que l'on puisse être réactif. On a eu beaucoup de questionnements sur cet organigramme puisque sur le site de Limoges et de Poitiers, on n'avait pas cette organisation-là, donc on a des questions à vous poser précises. Pour avancer prochainement, est-ce que l'on peut se définir aussi une méthode un peu plus pratique ?

M. ROUSSET. - Il faut que je décide vite de la Direction Générale, ce qui n'impacte pas complètement tout ce qui va se passer en-dessous. J'aime bien ce débat.

Ce que je vous propose, c'est que nous ayons, après ce premier tour de table - peut-être pas physiquement parce que je mesure que venir à Bordeaux ou aller à Poitiers, aller à Limoges, etc. -, une forme d'échange en vidéo dans une semaine sur une contre-proposition pour affiner le dialogue.

Je me tourne vers Dominique BLANC.

M. FAUROUX (Administration). - La constitution des pôles est relativement générale et on va tenir compte de ce qui a été dit de manière à ce que vous preniez une vraie décision sur ce point. Après, la vraie discussion est à l'intérieur de chaque pôle, de définir le périmètre de chaque Direction et de leur localisation.

M. ROUSSET. - On me dit que si je prends la discussion telle qu'elle est aujourd'hui... Parce que je vois bien ce qui a été dit : l'Inspection Générale, transversalité, telle ou telle Direction très chargée, etc. Je vais réunir l'équipe d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et de Limousin pour refaire, en début de semaine prochaine, une proposition puis on se fait un CT sur écran. C'est possible ? Je ne veux pas trop traîner, pardon de le dire.

Aujourd'hui, 3 Directeurs de formation, 3 Directeurs de développement économique, etc., c'est très compliqué. Dans la phase actuelle, un Conseiller Régional de Corrèze me disait que l'on avait monté quelque chose sur les logements en Limousin où il y avait un peu de subvention de l'ANAH, un peu de subvention de la Région, un peu de subvention du Département, comme la Région n'a pas trop réembrayé dans la politique, l'ANAH ne bougeait pas et le Département ne bougeait pas. Donc je n'ai pas envie que l'on traîne au-delà et il faut qu'il y ait quelqu'un qui pilote cela.

Je vais laisser à Pierre le soin d'animer la réunion, à moins vraiment que ma présence soit...

M. * (? 1.33.09).** - Vous n'avez pas répondu à la première question, c'était sur les sites de Poitiers et Limoges. Vous dites qu'ils seront en charge de Directions. Est-ce qu'il va y avoir une déclinaison de toutes les Directions sur les sites de Poitiers et de Limoges, ou que certaines Directions ? Comment cela va se passer ?

M. ROUSSET. - Par définition, oui. Sur les crédits européens, je ne sais pas mais il y aura bien quelqu'un qui s'occupera des RH, quelqu'un qui s'occupera du développement économique, de la formation, des lycées, ce seront des sites généralistes. Dans le détail, je ne peux pas vous répondre.

Mme GODAIN (CFDT). - Est-ce que par rapport à la forme vous allez tenir compte de nos remarques sur le fait que d'un côté il y a 2 DGA et de l'autre côté il y a un DGA adjoint...

M. ROUSSET. - ...Vous nous laissez le soin de...

Mme GODAIN (CFDT). - ...Comme cela définit les périmètres, c'est-à-dire que c'est compliqué avec 2 DGA de définir les périmètres, c'est surtout dans ce cas-là.

Par rapport au nombre de DGA, on a été surpris parce que l'on aurait trouvé logique qu'au pôle ressources il y ait 2 DGA justement.

M. ROUSSET. - J'ai entendu tout cela, je ne vous réponds pas de suite.

M. NOUHAUD (FSU). - Votre proposition, Monsieur le Président, nous semble intéressante, de convenir d'un moment... Peut-être que ce n'est pas un CT formel parce que le CT formel, il y a des règles de convocation. Vous avez proposé qu'il y ait quelque chose à distance qui permette d'échanger par rapport à une nouvelle proposition qui enrichit d'un certain nombre de remarques et de propositions qui ont pu être faites au CT.

M. ROUSSET. - Donc j'enregistre l'accord du CT... Il faut avancer sinon cela ne va pas. Si l'on commence à débattre du procès-verbal, cela ne va pas marcher. Il y a un vrai besoin d'un organigramme. Donc j'enregistre l'accord du CT pour la semaine prochaine, et on fait quelque chose en visioconférence.

M. LE PRÉSIDENT. - L'accord dont on a besoin d'un point de vue formel, c'est que vous renonciez au délai de 8 jours de convocation, c'est tout. Le reste, on peut respecter la forme et on voit la façon de faire et le Président donnera le La sur la question.

M. ROUSSET. - Je laisse Pierre CHERET piloter.

Merci, à très vite.

Mme CAPERAN (FSU). - Concernant le pôle économie, on se posait la question de l'articulation du management entre les 2 DGA au sein du pôle économie, les collègues l'ont déjà dit.

Concernant la biodiversité et la santé, le fait que ce soit rattaché au pôle économie, on a là encore des interrogations là-dessus parce que l'on ne voit pas forcément un lien évident avec la thématique économie. Après, sur le pôle formation et emploi, on a eu quelques informations quand même de la part du Président sur la mission emploi, donc derrière il faut sous-entendre le Service Public de l'Emploi ? Question.

Sur le pôle éducation et citoyenneté, sur la mission jeunesse, comme c'est une thématique assez large et transversale, est-ce que vous pouvez nous apporter aussi des précisions sur ce thème ? Ensuite si l'on a bien compris la mission maîtrise d'ouvrage qui concerne les travaux dans les lycées, je pense que l'on a déjà eu la réponse.

Pour finir, sur le dernier pôle opérationnel, le pôle transport, des demandes de précision sur la mission logement et urbanisme puisque ce n'est pas une compétence directe de la Région. Dans certaines organisations, on ne l'avait même pas (sur le site de Limoges par exemple), donc savoir ce que vous entendez par urbanisme et logement derrière. On a entendu parler des SCoT, en effet la Région doit fournir un avis là-dessus mais est-ce qu'il y a des détails sur ces missions-là ?

J'en ai terminé avec les pôles opérationnels, est-ce que d'ores et déjà on peut échanger là-dessus et repartir après sur les pôles transversaux ?

M. FAUROUX (Administration). - Premier point, là il y a vraiment un changement de mode opératoire sur le pôle économique, c'est-à-dire qu'il y a la volonté - et ce sera décliné le moment venu par la Direction - de travailler non

plus par thème (enseignement supérieur, développement économique, économie sociale et solidaire). On retrouvera ces axes sur un plan vertical, et que la structuration de ce pôle se fasse véritablement par filière. Ce n'est pas développé ici mais c'est l'idée générale, que chacune des filières puisse s'appuyer sur ces supports pour avoir une vision transversale qui intègre à la fois la startup, l'entreprise, ses liens avec l'enseignement supérieur, etc.

L'idée est qu'il y ait 2 DGA - là, c'est quelque chose de novateur - qui puissent se répartir la Direction de certaines filières, mais qui ont des services-supports communs qui pourraient être la création d'entreprise, l'enseignement supérieur, l'économie territoriale, l'ingénierie financière. Derrière cela, il y a vraiment un changement de mode. Il y aura probablement un des DGA qui sera plus sur les filières industrielles et l'autre qui sera plus sur la transition énergétique, etc. Chaque fois, la question se pose, il y a des services ou des missions qui restent orphelins. A ce titre, l'idée serait de rattacher l'environnement et la biodiversité à une Direction qui pourrait être la transition énergétique et la croissance verte, et qui serait à l'intérieur de ce pôle qui ne s'appelle plus "pôle développement économique". On a changé son nom entre la première version que vous avez reçue et celle qui est déposée aujourd'hui sur table, il s'appelle "développement économique et environnemental". C'est le point pour répondre à votre question.

Sur l'urbanisme et le logement, la question s'était posée de savoir s'il ne fallait pas en faire une dimension territoriale, cela a été évoqué un peu tout à l'heure. Le point qui a été tranché par le Président est que la délégation DATAR, à laquelle il tient particulièrement, soit déchargée de fonctions opérationnelles. L'autre possibilité, assez naturelle, aurait été de la rattacher à une dimension territoriale qui est portée par cette DATAR. Il y a une vraie volonté que celle-ci soit allégée de fonctions opérationnelles pour véritablement exercer ce rôle transversal. Voilà pourquoi on l'a mis dans la Direction transport/urbanisme/logement, le terme transport n'étant probablement pas assez large pour intégrer cette dimension.

La question maîtrise d'ouvrage/éducation, il y a deux modèles dans les collectivités locales. Il y a un modèle où vous avez une Direction des services techniques. Lorsque j'étais à la ville de Lyon, il y avait une Direction des services techniques. Le risque est que ce soit une Direction qui soit très indépendante,

très autonome, avec une logique essentiellement d'ingénieurs. J'ai à l'esprit la dernière discussion que l'on avait eue avec Monsieur FOURLOUBEY sur le lycée de Bergerac et sur le nécessaire lien entre la Direction de l'éducation, c'est-à-dire que les besoins véritables des lycées, et en particulier des agents, soient pris en compte par les ingénieurs. En Aquitaine, bien que la Direction de la maîtrise d'ouvrage soit avec la Direction de l'éducation, on a encore des progrès à faire. A fortiori, si la Direction de la maîtrise d'ouvrage ne dépendait plus de la Direction de l'éducation, ce serait encore plus difficile, d'où la volonté de les mettre ensemble.

C'est un choix qui peut être challengé, on a réfléchi, voilà la direction dans laquelle on s'est orienté. En ce qui me concerne, ayant connu dans une ville ce qu'était qu'une Direction des services techniques autonome, je pense qu'il est important qu'elle soit bien raccrochée à un service pour lequel elle travaille dans 80 % des cas.

Mme CAPERAN (FSU). - Et sur la jeunesse, vous avez des précisions ?

M. FAUROUX (Administration). - La jeunesse, on l'a mise dans la délégation de l'éducation et de la citoyenneté. Pour faire référence à ce que disait tout à l'heure Madame COHEN-LANGLAIS, cela fait partie des services - comme la santé - transversaux. Donc l'idée générale est que la personne qui soit en charge du service jeunesse soit chef de projet. En Aquitaine, on a eu beaucoup de mal à faire prévaloir cette vision jeunesse qui était dans cette logique-là, donc cela doit être impérativement complété par une responsabilité transversale de chef de projet.

Je pourrais dire la même chose sur la santé, il faut que la personne qui est dans la santé soit dans le pôle développement économique et ait un lien très fort avec le sanitaire et social. On aurait dû écrire le pôle sanitaire et social, mais on n'a pas défini précisément les Directions. Dans mon esprit, cela allait de soi que cela allait dans la mission de formation professionnelle. Là, il y a un lien très fort qui devrait être fait, transversal, de la santé, etc.

Mme CAPERAN (FSU). - Concernant les pôles transversaux, vous avez parlé de la DATAR qui n'aurait pas de mission de fonctions opérationnelles, donc on est bien sur un pôle d'études d'ingénierie. Les équipes mobiles ne seront pas rattachées à ce pôle-là, ce seront des équipes mobiles pôle développement

économique, pôle formation. Donc les chargés de mission qui existent aujourd'hui dans les services cohésion territoriale de Limoges ou de Bordeaux par exemple ne seront plus, au sein de cette DATAR, considérés comme la partie du pôle transversal mais plutôt des équipes...

M. FAUROUX (Administration). - ...A ce stade, c'est la définition des pôles. On n'est pas en train de présenter aujourd'hui un organigramme précis qui permettrait à chacun des agents de savoir exactement dans quelle Direction il se situera et dans quelle localisation. C'est une deuxième partie. On a voulu procéder par étape et prendre l'occasion du fait que l'on devait aujourd'hui donner un avis sur les postes fonctionnels pour définir, conformément à la loi d'ailleurs, les périmètres. Après, les questions que vous indiquez devront être... Si la semaine prochaine on revient avec un nouvel organigramme, cela permettra déjà d'affecter des Directions existantes à un ou une DGA et ensuite de recomposer, à l'intérieur des périmètres des DGA, une véritable définition des Directions. On agit de manière progressive, on n'a pas voulu faire un organigramme précis et défini, c'est pour cela que vous n'avez pas de "boîtes" en dessous des DGA, mais des items et des thèmes.

Mme CAPERAN (FSU)- Mais comme je rebondissais sur ce qu'a dit le Président, "équipes mobiles", on pouvait aussi l'entendre au niveau territorial et donc DATAR. La politique contractuelle...

M. FAUROUX (Administration). - ...Ce que vous a répondu le Président est que les pôles opérationnels auraient des équipes mobiles ou localisées, et qui ne seraient pas nécessairement localisées à Bordeaux, qui pourraient être mobilisées en tant que de besoin sur des besoins précis par la DATAR. Je conçois que le pôle économique aura des responsables dans chacune des 3 anciennes Régions. Lorsqu'il y aura un problème ou un sujet très précis qui exige une mobilisation de ressources, le pôle DATAR aura la possibilité de prendre des personnes dans les différentes Directions.

Mme CAPERAN (FSU). - Sur la mobilité internationale, on le voit apparaître dans la proposition de l'UNSA : une proposition alternative, comme en effet une mission transversale. La question était de savoir : est-ce qu'elle est intégrée dans votre proposition à vous ? La mobilité internationale des apprenants.

M. FAUROUX (Administration). - Il n'y a pas de réponse dans cet organigramme sur cette question, qui reste ouverte, mais acceptons que cet organigramme macro permette ensuite des évolutions. Je pense que cela permet encore, après la définition des périmètres de DGA, de laisser ouverte une discussion qui ne soit pas totalement figée et qui permette cette co-construction au niveau des Directions. La question que vous posez est totalement pertinente. Dans ce périmètre des DGA, on n'est pas allé à ce degré de précision.

Mme CAPERAN (FSU). - Et sur les pôles ressources, Christophe, est-ce que tu veux rajouter...

M. NOUHAUD (FSU). - On a réaffirmé l'importance qu'il y ait des pôles correspondant aux sites, sous la forme de Secrétaire Général de site, comme vous l'avez indiqué. Une proposition serait que les Secrétaires Généraux de sites aient aussi un rôle, pas seulement de coordination, mais peut-être d'animation de site. Jusqu'à maintenant, les sites de Limoges et de Poitiers avaient une vocation naturelle puisqu'ils hébergeaient l'institution régionale en tant que telle, désormais ils abritent des services de la Région. Néanmoins, dans le paysage régional et local, ce sont des lieux clairement identifiés comme des lieux aussi où il peut se dérouler des manifestations particulières, d'ordre culturel, autre, qui ne sont pas liées au fonctionnement propre de l'institution. Donc il nous paraît important que ces sites-là puissent garder cette vocation-là, c'est-à-dire l'ouverture sur l'extérieur et d'être, peut-être, considérés également par les administrés comme un lieu... Pas forcément la Maison commune comme on l'a dit pour les locaux de l'Hôtel de Ville par exemple, mais c'est un peu cet esprit-là. Donc il est important qu'il puisse y avoir une forme d'animation de site, le terme est peut-être mal choisi mais qu'une mission de ce type puisse être confiée aux Secrétaires Généraux de sites.

Sur les questions de fonctions-supports, il y a des questions relatives par exemple au fonctionnement financier. Il existe dans certaines collectivités, dans certaines des Régions regroupées - c'était le cas du Limousin -, des centres de ressources financières qui sont évidemment appelés à évoluer en fonction de la nouvelle organisation qui sera mise en œuvre. Est-ce que d'ores et déjà des réflexions sont engagées sur l'avenir de ces instances qui s'insèrent dans un processus de réalisation des paiements ? En tout cas, je pense que cela fait partie de la réflexion. Aujourd'hui, dans la proposition qui est faite, on rattache la

documentation au pôle ressources, les archives, je crois que des choix différents sont faits dans d'autres Régions, des choix différents ont été faits, donc là c'est un questionnement que l'on peut avoir.

Sur un autre sujet, la communication de l'institution, on avait plusieurs modèles qui coexistaient dans les Régions regroupées, on avait des modèles où la communication pouvait être une Direction rattachée à la Direction Générale, d'autres modèles où la communication était rattachée directement au Cabinet. Ce sont deux modes de fonctionnement qui n'ont pas le même sens, qui ne portent pas de la même manière à conséquence pour les agents qui en font partie. Donc la communication n'apparaît pas dans la proposition, est-ce à dire que dans l'esprit du Président, cela fait partie des fonctions rattachées directement au Cabinet ?

Enfin, il y a une mission transversale qui est importante, c'est le secteur associatif, l'importance que l'on accorde ou pas au secteur associatif. Certaines des Régions regroupées avaient même fait de certains dispositifs d'appui au secteur associatif des dispositifs-phares, donc on est là dans quelque chose d'éminemment transversal qui n'apparaît pas dans l'organigramme mais qui pourrait, en fonction des choix que l'on fait, être rattaché au développement économique puisque les associations sont porteuses d'emploi et notamment sur le volet économique, social et solidaire, comme elles peuvent être rattachées au pôle éducation/citoyenneté puisque beaucoup d'entre elles concernent la jeunesse ou concernent la culture ou le sport, voire l'aménagement puisque les associations sont insérées sur les territoires et ont un rôle aussi en termes d'attractivité des territoires.

M. FAUROUX (Administration). - Avec les DGA territoriaux, on a fait l'apprentissage d'une fonction nouvelle, dont on a vu toute la valeur. Avec Alexandre PITON à Poitiers et Cécile VERNHES-DAUBREE, ici présente, à Limoges, on a fait cet apprentissage et on a vu tout son intérêt. Il y a à la fois une fonction de coordination, je souscris pleinement à ce que vous avez dit sur la nécessité d'une animation des sites, qui est importante, il y a un maintien des effectifs. Il est important qu'il y ait un référent de premier niveau en ce qui concerne les sites, puis de relations avec les différentes entités administratives (collectivités locales, préfectures), sans avoir un rôle hiérarchique. Là aussi, il faut que l'on apprenne à concevoir, et vous l'avez tous dit, cette notion de

transversalité, voilà un rôle qui n'est pas un rôle hiérarchique mais qui est un rôle tout à fait important et fondamental, qui est un rôle de transversalité.

Sur la communication, si elle n'a pas été mentionnée, c'est que l'orientation du Président - sous réserve de changement, mais je ne le crois pas serait dans l'orbite directe du Président et du Cabinet, donc il n'est pas prévu qu'il y ait un poste fonctionnel dans lequel se trouve la communication.

En ce qui concerne l'organisation financière, il y a plusieurs modèles. Là aussi, on n'entre pas aujourd'hui dans ce détail. La période actuelle a montré l'intérêt, dans une période un peu préliminaire et exceptionnelle, de relative centralisation de la fonction financière. On est en train de préparer le budget. Pour autant, on a bien observé le rôle des Sages ou les rôles que vous avez des centres de ressources financières en Limousin, à Limoges, donc le choix est ouvert.

En ce qui concerne le monde associatif, les alternatives que vous avez énoncées sont parfaitement pertinentes et on a les mêmes à l'esprit, mais on n'entre pas aujourd'hui dans ce degré de détails. On a volontairement voulu présenter un organigramme ouvert de ce point de vue-là et qui laisse des options à la co-construction.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aurais deux petites remarques et une proposition.

Les deux remarques sont que vous avez compris que le Président, de par la proposition qu'il vous a faite de refaire une réunion, est sensible aux propositions qui ont été faites et, en tout cas, il les reçoit. Pas toutes, il vous a dit ce qu'il recevait et ce qu'il ne recevait pas, donc on va les regarder avec précision. La 2^{ème} remarque, Jean-Baptiste FAUROUX vient de le répéter, il faut bien sûr fixer un organigramme, c'est essentiel, il faut le faire vite, c'est important, mais comme l'a dit le Président, les choses ne seront pas figées. Ce n'est pas en deux mois et demi d'expérience, même s'il y a eu évidemment un travail préparatoire précédemment, que l'on peut définir et figer les choses pour un mandat de 5 ans dans un monde qui bouge extrêmement vite et dans un processus de fusion qui est extrêmement complexe. C'est aussi la raison pour laquelle la déclinaison en termes de Directions n'est pas aussi précise que peut-être vous auriez pu le souhaiter, et y compris d'ailleurs où le Président sur le sanitaire et social par exemple vous a envoyé un peu une perche. Bien

évidemment, ce n'était pas écarté, mais pour autant ce n'était pas intégré là et comme c'est une politique pleine et entière, on peut entendre votre remarque.

La proposition, sans couper court au débat, ce qui va être intéressant, à partir de ce que vous avez pu dire là, qui a été repris, formalisé et récolté à la fois par le Président sur son temps de présence puis par le DGS et l'ensemble de nos collaborateurs ensuite, c'est de pouvoir peut-être conforter vos propos par des éléments écrits, par mail, qui permettraient de bien faire le listing. Pas de façon exhaustive, pas forcément tel que vous l'avez exprimé au sein de l'instance, mais de façon à bien lister les éléments de co-construction que vous souhaitez voir examinés par le Président pour avancer sur la proposition qu'il pourra vous faire. Je pense que même si c'est enregistré, etc., pour autant, il y a forcément quelques éléments qui nous ont échappés au cours de la discussion.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Sur la méthode, je pense que l'on aura quelques difficultés et beaucoup d'agents des 3 sites auront quelques difficultés à entendre la question de "il faut faire vite". On est quand même fin mars et si j'ai bien lu le cahier des charges de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, on avait normalement une proposition de scénario d'organisation fin novembre. Vous aviez ces propositions-là. Si j'ai bien lu le courrier du candidat Alain ROUSSET du 8 décembre, il nous expliquait qu'il présenterait - avant moi, il avait évoqué lui-même la date de janvier - "les scénarios d'organisation que les consultants que j'ai mandatés ont établi pour aider le prochain exécutif à structurer les services".

On se retrouve à subir un peu ce calendrier et arriver sur fin mars avec une semaine aussi pour - je parle de la semaine précédente - analyser et réagir sur vos propositions. On est absolument favorable pour cette 2^{ème} réunion, si elle permet d'avancer. Par contre, l'aspect de faire vite, oui, on est tous (les 3 sites) dans l'attente d'une organisation. Cela dit, si l'on veut une semaine de plus, ce n'est pas grand-chose par rapport aux presque 3 mois qui se sont passés depuis le début de l'année. Je pense qu'il ne faut pas faire peser sur les organisations syndicales cette histoire de délai. Enfin, le fait de faire une nouvelle réunion donne une nouvelle occasion de respecter cette promesse du candidat Alain ROUSSET de présenter plusieurs scénarios.

M. LE PRESIDENT. - On entend, mais vous parlez vous-même, Amélie, d'une semaine et peut-être un peu plus, mais on est tous dans l'attente.

M. FAUROUX (Administration). - Juste un point, mais je manifeste simplement un point de vue un peu corporatiste qui est le mien, mais je crois qu'il traduit aussi ce que j'entends de la part des Directions et des agents, c'est qu'il y a une très forte attente maintenant d'un organigramme. Tous les jours, on a des réunions budgétaires en visioconférence, on y arrive. Tout le monde est de bonne volonté, mais c'est extrêmement difficile sans avoir des patrons des différents pôles.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Il y a 3 semaines, on était à Poitiers en CT, je vous ai dit "on attend tous cet organigramme de manière assez urgente", vous avez un peu balayé la question en disant "oui, mais l'organigramme n'est qu'une composante de l'organisation, etc., ce n'est pas si important que cela". Maintenant que c'est nous qui demandons un délai, finalement cela devient urgent. Il y a 3 semaines, c'était relatif, aujourd'hui cela devient urgent quand ce sont les organisations syndicales qui demandent un délai. Je trouve cela un peu dommage.

M. FAUROUX (Administration). - On arrive à faire des choses... La proposition que vous faites ne bouleverse pas celle qui a été faite. Elle apporte des nuances, il y a une dimension transversale que vous introduisez, qui n'est pas incompatible avec l'organisation qui est présentée. On va arriver à s'entendre.

Mme HORREAU BIGOT (FA-FPT). - Je voudrais revenir sur votre définition des équipes mobiles. On parle à la fois d'équipes mobiles et d'équipes territorialisées, mais on a déjà des équipes territorialisées, cette grande Région en possède déjà. Est-ce que vous parlez de ces personnels-là ? Est-ce que vous parlez d'un renfort de ces équipes-là ? Quand vous parlez d'équipes mobiles, vous parlez d'autre chose ou d'un autre concept ?

M. FAUROUX (Administration). - De quoi vous parlez ?

Mme HORREAU BIGOT (FA-FPT). - Tout à l'heure, vous avez parlé d'équipes mobiles, je me pose la question : est-ce que cela a un lien avec les territorialisées ou est-ce autre chose en termes d'organisation ?

M. FAUROUX (Administration). - Dans la discussion, il y a eu un peu de confusion. Le Président a dit "les DGA doivent être mobiles", en parlant des

équipes de Direction Générale qui devront être mobiles. C'était le premier niveau de discussion.

Après, il y a eu un deuxième niveau de discussion. Le Président a dit qu'il faudrait que dans chaque pôle, chaque DGA ait sous ses ordres des personnes qui soient mobiles et qui puissent aller directement au contact des entreprises.

Le 3^{ème} niveau qui a été indiqué, le Président a dit : "la DATAR pourra faire appel à des compétences présentes dans chacune des Directions, et en particulier dans le pôle économique, pour faire face, pour une durée limitée, à un besoin spécifique." Il citait par exemple le cas d'Heuliez. Ce sont 3 éléments différents.

M. BEVIERE (CFDT). - Puisque la séance a changé un peu de nature et que l'on est dans un échange de propositions, et globalement je pense que l'on peut se féliciter qu'il y ait ce temps de discussion sur l'objet lui-même. Pour ce qui nous concerne, revenir sur un élément assez déterminant dans la position que nous aurons à prendre sur cet organigramme, c'est la concentration quasi-totale de l'équipe de Direction Générale sur Bordeaux. Le Président l'a affirmé, c'est écrit dans la note d'accompagnement, c'est un choix affirmé, semble-t-il, et motivé par la complexité induite par la "dispersion". C'est le mot qu'il a utilisé.

Pour nous, cette position pose 2 difficultés. D'une part, l'hyperconcentration des équipes dirigeantes n'est pas un bon signe pour les équipes en place, n'est pas un bon signe pour l'environnement de la Région, ses partenaires, ses interlocuteurs. Je pense que l'on peut déjà tous avoir à l'esprit, quand on n'est pas à Bordeaux, ce que vivent certains de nos collègues des services de l'Etat qui eux ont déjà réussi "l'opération concentration", et cela ne semble pas être une partie de plaisir et forcément une grande réussite dans la contribution de l'Etat à ce qui se passe dans les territoires. En tout cas, ce sont les premiers échos qui peuvent nous arriver. De ce point de vue, cela nous semble être un problème d'organiser, de manière quasi totalement concentrée, l'équipe de Direction Générale.

La 2^{ème} "objection" que l'on ferait, c'est sur la notion de dispersion qui est bien sûr un élément de complexité. Je crois que l'on en a tous convenu depuis que nous travaillons avec le Président, ses équipes et vous-mêmes : l'organisation de cette Région à cette dimension était une opération inédite

extrêmement complexe et que l'on a devant nous des équations assez difficiles, donc la dispersion en fait partie. C'est d'ailleurs sur des éléments comme ceux-là que l'on avait cru comprendre que l'assistance à maîtrise d'ouvrage serait susceptible d'apporter peut-être des propositions et des éléments un peu innovants en la matière, parce qu'il est vrai que l'on est devant un objet nouveau, donc nous sommes aussi humbles que vous face à cet enjeu-là.

Pour autant, la question de la dispersion telle qu'elle est évoquée là nous pose problème puisque dans quelle mesure les DGA, qui seront bientôt nommés, ne proposeront pas le même argument pour considérer qu'eux aussi auront besoin de Directions qui ne soient pas dispersées et, à leur tour, les Directeurs pourront reprendre le même argument. En bout de chaîne, on va aboutir - ce qui ne nous paraît pas être l'intention aujourd'hui de l'autorité territoriale - à une concentration définitive et totale - un terme à déterminer - des services de la Région, en tout cas de tous les niveaux de contribution à l'aide à la décision, ou de direction de la collectivité.

Pour nous, il y a un vrai sujet d'objection sur cette concentration quasi-totale de la Direction Générale.

M. FAUROUX (Administration). - Il y a une position politique qui est celle du Président, qu'il a annoncée pendant la campagne électorale, il y a eu un débat sur ce sujet, donc il y a une vraie volonté de sa part, qu'il assume, que l'équipe de Direction Générale soit à Bordeaux. Sur cette base, il y a également un autre principe, c'est le maintien de la stabilité des effectifs dans les 3 sites, ce qui veut bien dire qu'il y aura une répartition des effectifs et des Directions, et il faut voir à quel niveau, ce sera le second niveau de discussion, la seconde discussion qui aura lieu puisque l'on devra soumettre pour avis également non seulement le périmètre des Directions mais leur localisation. Cette discussion viendra.

Il est évident que pour que l'organisation fonctionne bien, il ne faut pas qu'il y ait une concentration d'une "valeur ajoutée" ou de cadres supérieurs qui soient tous à Bordeaux. D'un point de vue management, cela n'aurait aucun sens, ce n'est pas du tout mon état d'esprit et je vais continuer à m'efforcer d'être présent à Limoges et à Poitiers, comme je l'ai fait ces dernières semaines. Il y a eu des discussions budgétaires, cela a été moins le cas, mais le Président a l'intention de venir la semaine prochaine à Poitiers.

Ce maintien d'une présence administrative forte dans les 2 autres sites que Bordeaux, je partage votre point de vue sur sa nécessité et d'ailleurs, la présence de 2 DGA territoriaux qui seront en charge de cette animation locale. Ils seront en charge de concilier le fait qu'il y ait la Direction Générale à Bordeaux, puis cette présence territoriale. D'ailleurs, je ferai remarquer que dans la Direction Générale, il y aura 2 exceptions avec les 2 DGA territoriaux, qui seront pleinement DGA et qui ne seront pas à Bordeaux.

Mme HORREAU BIGOT (FA-FPT). - Pour poursuivre la réflexion de la CFDT, l'inquiétude est aussi liée à la charge de travail colossale qui attend un certain nombre de DGA au regard des périmètres à la fois politiques mais aussi géographiques de cette Région. La crainte est quand même qu'à un moment donné on "sacrifie" la mobilité et le déplacement sur les territoires du fait de cette charge de travail qui va devenir quasiment insurmontable. Je les plains un peu par avance honnêtement, l'absorption de la remontée des problèmes, etc. Qu'est-ce que l'on va sacrifier à un moment donné pour pouvoir réussir le défi de la mise en place de la nouvelle organisation ? Cela risque quand même d'être les déplacements et le contact avec les équipes sur les 2 autres sites.

M. FAUROUX (Administration). - C'est absolument indispensable et d'autre part, vous remarquerez qu'il y a des collectivités locales qui ont 3 ou 4 DGA. Là, le choix qui est fait est qu'il y ait 12 DGA. Dans certains cas, il y en a 2 pour le même pôle, c'est bien dans cet état d'esprit, donc cela peut tempérer le risque que vous évoquez.

Je ne sais pas où ils en sont en Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne mais ils étaient partis sur un nombre très limité de DGA, ce n'est pas du tout le parti pris qui est là. Ce que je vous dis, de par mon expérience, c'est qu'il n'est pas possible de piloter 24 DGA, donc on peut aussi imaginer d'autres fonctions, sans être DGA. On a parlé tout à l'heure d'Inspection Générale, peut-être que l'Inspecteur Général ne doit pas nécessairement être un DGA, qui est un poste fonctionnel.

M. LE PRÉSIDENT. - Par rapport à la proposition, est-ce que vous pouvez nous envoyer des contributions écrites ? On en a déjà, mais c'est pour compléter. Je pense que l'on a essayé de prendre le maximum, je ne vais pas me répéter en vous disant que le Président a bien entendu. Je m'excuse d'être sorti

mais j'ai répondu à des sollicitations par rapport aux événements qui se sont déroulés à Poitiers ce midi.

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - Je voudrais juste intervenir pour vous demander quel délai vous souhaitez pour les contributions écrites.

M. LE PRESIDENT. - J'allais dire le plus vite possible, mais dans le courant de la semaine prochaine, que matériellement vous ayez la possibilité de le faire et que l'on ait un minimum de temps derrière pour examiner. Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui déjà vont mûrir rapidement dans la tête du Président par rapport aux éléments, mais pour le conforter et pouvoir faire une proposition consolidée en suivant.

Je vous remercie. J'espère que nous arriverons, dans cette démarche, à un résultat qui satisfera tout le monde. Merci, au revoir.

Mme VIVIEN (CFDT). - Monsieur CHERET, s'il vous plait. Monsieur le Président n'avait pas trop le temps... Il ne nous a pas trop laissé le temps dans les déclarations préalables, il y en avait une qui n'avait pas du tout le même sujet mais qui est quand même importante, est-ce qu'on peut la lire maintenant ?

M. LE PRESIDENT. - Allez-y.

Mme VIVIEN (CFDT). - Déclaration préalable de l'intersyndicale CFDT, FA-FPT, FSU, FO.

Les syndicats CFDT, FA-FPT, FSU et FO vous alertent quant au respect des conditions de dialogue social et de la prise en compte des contraintes de distance dues au périmètre géographique de cette nouvelle Région.

Les représentants du personnel se sentent méprisés lorsque, ayant demandé le report de 15 minutes du début d'une séance de CAP plénière afin de permettre l'arrivée du plus grand nombre, il leur ait répondu que "le premier point à l'ordre du jour étant le Règlement Intérieur, vous vous joindrez au débat". Il ne s'agit pas d'une question de confort mais bien de la bonne tenue des instances qui, pour se réunir valablement, doivent respecter une règle de quorum en début de séance et qui, pour délibérer valablement, doivent favoriser la présence des représentants du personnel de l'ouverture à la clôture des débats.

Ainsi, lors du CHSCT du 10 mars dernier, les représentants du personnel des sites de Limoges et de Poitiers ont dû quitter la séance avant la fin de celle-ci en raison de leurs horaires de train ou de leur temps de trajet. C'est pour cette raison qu'une des premières demandes des représentants du personnel a porté sur la tenue des instances alternativement sur les 3 sites de la grande Région. Sur ce point, un progrès important reste à accomplir puisque le CT de ce jour aurait dû se tenir sur Limoges, après les réunions de Bordeaux le 19 janvier et de Poitiers le 3 mars.

Nous tenons à souligner que le respect des agents passe également par celui de ceux qui s'expriment en leur nom dans les instances consultatives.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose que vous nous envoyiez les différentes déclarations pour qu'elles soient adjointes au PV.

Je vous dis tout de suite une chose. En termes organisationnel et géographique, les propos que vous tenez par rapport au temps de transport, en allant à Poitiers et à Limoges, vous complexifiez les choses de façon assez importante. Ce n'est pas une appréciation, c'est un élément factuel. Vous le faites comme vous voulez, vous le prenez dans tous les sens, c'est comme cela. Pour autant, je m'étais engagé, j'ai fait et on continuera, il n'y a pas de problème. Le CT d'aujourd'hui, d'ailleurs, on l'a avancé suite aux demandes que vous aviez parce que l'agenda du Président est ce qu'il est, on a pu l'avancer d'une heure parce que c'était prévu à 16 h 00, cela avait été demandé, on l'a fait, c'est parfois compliqué.

Ce que je vous propose est simple, l'aspect géographique on en reparlera, on verra et j'ai pris un engagement, je m'y tiendrai. Sur le reste, cela veut dire qu'il faut que l'on se mette d'accord sur des heures de début et des heures de fin. Et à une fin, on clôture. Moi aussi j'ai des problèmes de transport, moi aussi j'ai des problèmes de logistique, moi aussi j'ai une famille, j'ai aussi un travail...

Deuxième point par rapport à cela : les transports, les trains, il y en a à différentes heures mais si l'on veut y arriver, cela veut dire qu'il faut que l'on dise "soit c'est 3 heures", et cela veut dire qu'il faut que l'on ait la capacité à s'organiser pour que ce soit 3 heures. Je veux bien que l'on fixe une heure de

début et une heure de fin, en se laissant un quart d'heure ou 20 minutes pour que vous puissiez prévoir vos transports sereinement.

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - Je comprends bien votre position.

Là, la demande des représentants en CAP était un quart d'heure.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas de problème sur cela, il n'y a pas de sujet.

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - Un des représentants a réagi en demandant si l'on nous refusait le début de la CAP plénière à 10 h 15 plutôt qu'à 10 h 00, est-ce que l'on pouvait prétendre au remboursement de l'hébergement à ce moment-là, ce qui serait dommage.

Vous nous dites, Monsieur CHERET, qu'il y a des trains toutes les heures. Je n'ai pas encore les horaires exacts des trains partant de Limoges. Poitiers, le premier train qui part à 7 h 43 n'arrive à Bordeaux qu'à 9 h 36, donc être au Conseil Régional à 10 h 00 est impossible.

M. LE PRESIDENT. - On peut commencer à 10 h 15. Plus on commence tard, plus on décale, c'est arithmétique. Après, il faut respecter les pauses méridiennes. Mais on peut commencer à 10 h 15, ce n'est pas un quart d'heure qui va changer les choses mais après...

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - ...Le problème est que l'on répond à des représentants du personnel : "vous prendrez les débats en cours". Une CAP plénière est une instance officielle comme une CAP catégorielle.

M. LE PRESIDENT. - Quand il y a une convocation avec un horaire, l'horaire est officiel aussi. A un moment donné, on peut discuter de tout. Cela veut dire aussi que si l'on veut tenir compte de toutes ces contraintes, il faut que l'on ait une capacité de police en termes d'expression et de longueur des débats. D'un côté, vous reprochez que l'on ne laisse pas le temps au débat mais de l'autre côté, s'il faut commencer à 10 h 15, finir à 16 h 00, etc., c'est ingérable parce qu'en termes de logistique, d'organisation, etc., c'est quand même difficile.

Moi aussi, j'ai un train. Je suis prêt à ce que l'on fasse le maximum, mais à ce moment-là il faut que l'on arrive conjointement à trouver le mode de fonctionnement et d'expression qui permette de ne pas rallonger inutilement les débats.

Mme COHEN-LANGLAIS (UNSA). - Sur la CAP, cette séance-là est un peu particulière parce qu'il y a le Règlement intérieur, mais ce serait bien que l'on arrive à avancer sur une proposition que l'on avait faite pour l'Aquitaine, qui était des CAP qui ne soient pas sur le même jour pour les 3 catégories. On a quand même eu des expériences en Aquitaine où l'on a fait repartir les représentants de catégorie B parce que la CAP A prenait trop de temps et qu'elle ne pouvait pas être enchaînée.

Avec le Règlement intérieur, c'était injouable, mais peut-être que dans le futur, ne pas les faire forcément le dernier jour réglementaire puis en faire 2 peut-être à 2 semaines d'intervalle, si c'est plus facile à gérer pour notamment les élus qui sont dans plusieurs instances, je pense que cela pourrait être intéressant pour les débats et pour avoir le temps d'examiner les dossiers qui vont se multiplier à l'échelle de la grande Région.

M. BOULANGER (CGT). - C'était simplement pour reprendre une petite réponse. Moi aussi, je sais ce que sont les délais de route un peu différents et malheureusement pour nous, nous ne faisons que monter, nous montons tout le temps. On vient la veille en fonction des horaires.

M. LE PRESIDENT. - On ne va pas débattre de cela. J'entends, on va essayer de faire le maximum.

J'entends ce que dit Amélie, le problème est qu'il ne vous a pas échappé qu'il y a le statut de l'élu. Aujourd'hui, dans mes fonctions, je suis au-delà des 50 % que m'autorise la loi donc à un moment donné, le problème va se poser. Ce n'est pas votre problème, c'est le mien, mais je peux vous dire qu'un certain nombre d'élus sont dans cette difficulté-là, pour ceux qui n'ont pas la chance d'être à la retraite ou qui n'ont pas fait le choix d'arrêter de travailler. Nous sommes en CDD, renouvelable certes plusieurs fois, mais sans certitude.

J'entends ce que vous dites et moi aussi, je peux être frustré parfois sur des débats qui n'aboutissent pas ou lorsque j'ai été obligé de renvoyer une CAP, mais cela veut dire peut-être qu'il faut que l'on ait davantage de travail en amont et que l'on ait une réflexion dès que nous serons dans la nouvelle formule, par rapport à l'échelle de 8 000 agents, sur comment on organise nos débats, notamment en CAP, pour que ce soit efficace. Tout en donnant le temps, la question n'est pas de sabrer. Après, est-ce qu'il faut le faire sur 2 jours ou pas ?

Sur 2 journées différentes, peut-être, si cela s'impose, je n'ai pas d'objection particulière.

Mme CHARRUYER (FA-FPT). - Le problème est que si l'on a l'autorisation claire d'arriver la veille, l'horaire de début n'est plus un souci, cela peut même être 9 h 00 si l'on a l'autorisation d'arriver la veille. Ce n'est pas cela le souci.

M. LE PRESIDENT. - J'ai bien compris.

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,

Jean-Luc TARREGA

La secrétaire adjointe,

Dominique VIVIEN